



1^{re} RÉUNION CONSULTATIVE DES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE

L'AMORCE D'UNE NOUVELLE ÈRE DU MAGHREB ARABE



Les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye ont souligné, à l'issue de leur première réunion consultative tenue, lundi dernier à Tunis, la nécessité d'aller vers une nouvelle étape qualitative axée sur la réflexion et l'action collectives dans tous les domaines. Ils ont également mis en avant leur pleine disponibilité à s'ouvrir à toute volonté politique sincère et crédible qui partage les mêmes priorités communes constructives pour promouvoir et enrichir cette action collective commune.

• LIRE EN PAGES 2-3

MOHAMED LAÂGAB, MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Nécessité d'avoir des médias forts pour relever les défis

• PAGE 7

ATTAF À LA PRÉSIDENTE DU CICR

La situation à Ghaza, priorité de l'Algérie au Conseil de sécurité

• PAGE 24

RAPATRIEMENT D'ALGÉRIENS
DÉCÉDÉS À L'ÉTRANGER

Les clarifications du MAE

• PAGE 24

1^{RE} RÉUNION CONSULTATIVE DES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE

Des experts insistent sur la convergence de vues

L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LA LIBYE, pays liés par l'histoire, la culture et la géographie, se trouvent aujourd'hui à un carrefour crucial. La région du Maghreb, riche en potentialités, est confrontée à de multiples défis.

Face à ces enjeux communs, il est impératif que ces trois pays unissent leurs forces et renforcent leur coopération pour bâtir un avenir meilleur pour leurs peuples. La rencontre de lundi dernier à Tunis entre les trois pays ouvre la perspective d'autres adhésions. En se basant sur des intérêts communs et une vision partagée pour la région, ces pays pourraient donner vie à ce nouveau bloc économique, à l'instar des autres communautés économiques régionales en Afrique. Le communiqué issu de la réunion de Tunis entre les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye met en lumière cette vision commune avec des engagements concrets pour renforcer la coopération régionale.

Les dirigeants ont, d'ailleurs, réaffirmé l'importance de l'unification des positions et de l'intensification de la concertation pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement dans la région, face aux mutations régionales et aux crises internationales successives. Cette réunion est un pas important vers une coopération régionale plus étroite et des actions concrètes pour faire face aux défis communs auxquels sont confrontés ces pays. Selon le professeur Habib Barik Allah du centre universitaire de Tindouf et récipiendaire du Prix distingué de la jeunesse arabe, «la rencontre tenue en Tunisie a été fructueuse et s'inscrit dans le cadre de l'activation de l'unité maghrébine et de la recherche davantage de solutions, en particulier en ce qui concerne la sécurité des frontières, qui fait l'objet de nombreuses tentatives malveillantes de la part de certaines parties cherchant à semer la discorde entre ces pays».

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour lui, «l'un des résultats les plus importants de cette réunion est sans doute le travail de renforcement de la coordination sécuritaire aux frontières, de lutte contre l'immigration clandestine et de la promotion des relations économiques et commerciales». En effet, cette coordination renforcée, comme le souligne le professeur Barik Allah, peut se concrétiser par des avancées tangibles sur le terrain. Notamment, une meilleure coopération entre les forces de sécurité des trois pays qui peut contribuer à réduire la criminalité transfrontalière, le trafic de drogue et la contrebande. Face à la menace terroriste transfrontalière, une réponse collective et coordonnée est ainsi indispensable pour instaurer un environnement plus sûr pour les populations des zones frontalières. Selon l'auteur de l'étude socioéconomique et socioculturelle sur Tindouf aux XIX^e et XX^e siècles,



la coopération en matière de sécurité est d'une importance capitale. «Elle doit se concrétiser par une coordination conjointe pour protéger les frontières communes contre l'immigration illégale, la criminalité transfrontalière, notamment en provenance des pays du sud du Sahara, et d'autres formes de criminalité organisée».

Cette volonté politique, affirmait-il, «est réelle et partagée par les trois pays du Maghreb. Ils aspirent à s'unir pour faire face aux menaces et œuvrer pour l'intérêt général dans les domaines politique, diplomatique, économique et social». Fort de cette volonté commune et face aux défis sécuritaires croissants, l'auteur souligne l'urgence d'une coopération renforcée en matière de développement économique. D'autant plus, ajoute Barik Allah, que «la région est confrontée à des tensions sécuritaires orchestrées par certains pays voisins qui cherchent à saper la stabilité et à semer la discorde». L'union des forces est indispensable pour le développement économique, sachant que les trois pays regorgent d'importantes ressources naturelles et humaines. Ils peuvent créer un marché régional dynamique et attirer les investissements étrangers, en harmonisant leurs politiques économiques et en

mettant en place des projets d'infrastructures communs. Conscients des enjeux et des défis à relever, les participants à la rencontre de Tunis ont également souligné l'importance de préserver l'élan de cette initiative prometteuse. Et afin d'éviter que celle-ci ne tombe dans l'inertie, Barik Allah préconise de «donner suite en urgence à la déclaration conjointe issue de cette réunion, laquelle contient des points positifs favorisant le dialogue consultatif».

Il insiste sur «la nécessité de ne pas succomber aux manœuvres malveillantes, notamment celles provenant du Makhzen, qui cherchent à déstabiliser l'unité maghrébine par le biais d'une campagne médiatique menée par l'entité sioniste et certains pays voisins par procuration». Il tient, enfin, à rappeler, «le rôle prépondérant de la diplomatie algérienne». «L'Algérie demeure un symbole essentiel de défense du droit des peuples à l'autodétermination, notamment en ce qui concerne la question du Sahara occidental et la cause palestinienne», a-t-il indiqué.

UNE RÉPONSE NÉCESSAIRE FACE AUX ENJEUX GÉOPOLITIQUES

L'enseignant en relations internationales à l'École nationale supérieure des sciences politiques,

Hossam Hamza, revient, pour sa part, sur la nécessité d'une coopération maghrébine face aux bouleversements géopolitiques. «Le contexte international actuel, marqué par des transformations profondes et des confrontations croissantes entre les puissances, annonce l'émergence de nouveaux équilibres mondiaux. Ces équilibres seront favorables aux blocs d'États qui défendent leurs intérêts communs», a-t-il expliqué, estimant que «la convergence des volontés politiques et la formation d'un bloc maghrébin constituent une réponse nécessaire aux défis actuels».

Dans son analyse, le docteur Hossam souligne que «les dynamiques en cours au Maghreb doivent s'inscrire dans la continuité des initiatives lancées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, notamment lors du Sommet arabe d'Alger en 2022, qui a réaffirmé l'importance de l'intégration pour les pays arabes qui doivent renforcer leur coordination».

Outre cette convergence de vues, le politologue estime qu'«un ensemble de défis sécuritaires et économiques communs exige une action concertée de la part des pays du Maghreb». Et d'ajouter : «La déclaration finale de la réunion consultative de Tunis met en évi-

dence cette volonté de coopération en soulignant l'importance de construire des visions communes sur les grands dossiers régionaux, tels que la question libyenne, les menaces sécuritaires et la situation au Sahel».

Cela démontre, selon lui, la détermination des pays maghrébins à unifier leurs perceptions et à élaborer des stratégies communes pour faire face à ces enjeux. Un consensus qui laisse entrevoir une volonté d'harmoniser leurs perspectives et de développer des stratégies concertées pour répondre à ces défis. Par ailleurs, le politologue insiste sur «l'importance d'avoir une position cohérente face aux acteurs extérieurs, qu'ils soient partenaires, concurrents géopolitiques ou adversaires». Cela implique, selon lui, que «les trois pays définissent rapidement des positions communes sur les menaces, les intérêts communs, la sécurité et les approches de développement».

Ce message constitue, pour Dr Hossam, «l'un des piliers fondamentaux que l'Algérie a souhaité véhiculer à l'échelle internationale, ou du moins établir lors de cette rencontre consultative, en vue de son renforcement lors des prochaines rencontres».

■ Assia Boucetta

Horizons

Quotidien d'information
édité par la SPA HORIZONS
au capital social de 160.000.000,00 DA

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
NADIA KERRAZ

HORIZONS
SUR INTERNET :
<https://www.horizons.dz>

REDACTION ADMINISTRATION
20, rue de la Liberté - Alger
Tél. : (023) 50.21.14 / 50.21.13 / 50.21.12
Téléfax : (023) 50.21.17 / 50.21.23

BUREAU DE TIZI OUZOU : Cité GENISIDER 600 Logts Bt 7 n°12 Nouvelle ville — Tél. : 026 21 28 28 — Pour votre publicité, s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité : Agence ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger — Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42 — Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45 — 020.05.13.77 — E-mail : agence.régie@anep.com.dz
programmation.régie@anep.com.dz — agence.oran@anep.com.dz — agence.annaba@anep.com.dz — agence.ouargla@anep.com.dz — agence.constantine@anep.com.dz
HORIZONS 20, rue de la Liberté Alger Tél : 023 50 21 12 — IMPRESSION : Centre : S.I.A. — Est : S.I.E. — Ouest : S.I.O. — Sud : S.I.A. Unité Ouargla Fax : 029 76 38 82 — DIFFUSION - HORIZONS — Tél : 021 73 59 69 — MPS : Oran : 041 53 81 19 - 07 71 98 39 04 — EUURL KDP : Constantine : 031 92 92 16 — Tirage de l'édition d'hier : 12000 exemplaires

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

1^{re} RÉUNION CONSULTATIVE DES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE

L'amorce d'une nouvelle ère du Maghreb arabe

LES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE ONT SOULIGNÉ, À L'ISSUE DE LEUR PREMIÈRE RÉUNION CONSULTATIVE TENUE, LUNDI DERNIER À TUNIS, la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives.

Dans le communiqué final du «Sommet de Tunis», les dirigeants des trois pays frères, à savoir les présidents Abdelmadjid Tebboune, Kaïs Saïed et Mohamed Younes El-Menfi, réunis au Palais de Carthage, ont convenu de «l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives». Ils ont réaffirmé leur conviction commune quant à «la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans toute la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives d'ampleur, dont les répercussions ne peuvent être affrontées par aucun pays individuellement», outre «le besoin urgent pour les trois pays d'avoir une voix audible unifiée et une présence influente et effective dans les différents espaces d'appartenance régionale et internationale». Les dirigeants des trois pays ont mis en avant «leur pleine disponibilité à s'ouvrir à toute volonté politique sincère et crédible qui partage les mêmes priorités communes constructives pour promouvoir et enrichir cette action collective commune et approfondir l'entente et la coopération au service de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région qu'il convient de mettre à l'abri de la politique des axes et des dangers des ingérences étrangères». Ils ont souligné «l'attachement des trois pays à l'indépendance des décisions nationales, émanant de la volonté de leurs peuples respectifs, leur souci d'établir des relations avec les autres pays et blocs régionaux et internationaux, dans le cadre du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et leur attachement à un ordre international multipolaire prônant la coopération, la solidarité, la justice et l'équité dans les relations internationales et l'égalité de tous devant le droit international». Ils ont insisté sur la nécessité «d'étendre cette concer-



tation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration».

REJET TOTAL DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES

Les dirigeants des trois pays ont également «exprimé leur rejet total des ingérences étrangères dans les affaires libyennes et leur soutien aux efforts visant à parvenir à l'organisation des élections à même de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et de garantir sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, tout en soulignant le rôle pivot des pays voisins de la Libye en soutien aux autorités libyennes dans le processus de restauration de la stabilité et de la sécurité et dans les efforts de reconstruction». Le communiqué final a, par ailleurs, «condamné avec force les violations quotidiennes flagrantes, les crimes de guerre et le génocide commis contre le peuple palestinien frère, réitérant l'appel urgent à la communauté internationale pour que soit immédiatement mis fin à l'agression barbare, pour la levée totale du blocus imposé à la bande de Gaza afin de permettre l'acheminement des aides alimentaires et médicales et la poursuite en justice des dirigeants de l'occupation pour leurs crimes». Les trois dirigeants ont, à cet égard, affiché «leur soutien constant à la résistance du vaillant peuple palestinien pour le recouvrement de tous ses droits historiques légitimes et l'établissement de son Etat indépendant pleinement souverain avec El-Qods comme capitale, ainsi que leur soutien inconditionnel au droit de l'Etat de Palestine de

devenir membre à part entière de l'ONU». Les dirigeants des trois pays ont en outre «mis en garde contre le danger des interventions étrangères dans la région sahélo-saharienne et leurs répercussions sur la paix dans les pays de la région et dans le monde», soulignant la nécessité «de soutenir la sécurité et la stabilité des pays de cette région, de protéger leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale et de renforcer la coopération avec eux en matière économique, commerciale et de développement».

Ils ont également insisté sur la nécessité pour «l'action arabo-africaine commune d'assumer sa responsabilité et son rôle dans le cadre des efforts onusiens visant à mettre un terme à la souffrance sur le plan humanitaire exacerbée du peuple soudanais frère et à imposer la cessation des hostilités et le renoncement à la violence au profit du dialogue comme moyen pour régler la crise au Soudan, tout en préservant ses capacités, sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale». L'accent a également été mis, dans le document, sur la nécessité «d'approfondir davantage les consultations et l'échange d'analyses, d'évaluations et d'informations sur le phénomène du terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le crime organisé, en vue de protéger la région de ces fléaux».

PROTECTION DES FRONTIÈRES COMMUNES

À la lumière des menaces et des défis auxquels sont confrontés les trois pays du fait des mutations en cours dans la région et dans le monde, et afin de renforcer la coopération et d'activer les efforts conjoints visant à renfor-

cer la capacité de leurs peuples à faire face aux répercussions de la crise économique mondiale, notamment en matière de sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, les trois dirigeants ont convenu de «créer des groupes de travail conjoints chargés de coordonner les efforts visant à protéger les frontières communes contre les risques et les conséquences de la migration irrégulière et les autres manifestations du crime organisé». Ces groupes de travail seront également chargés de «mettre en place une approche participative pour le développement de ces régions, en veillant à unifier les positions et les discours en direction des différents pays frères et amis concernés par le phénomène de la migration irrégulière au nord de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne». Il a également été convenu de «créer un groupe de travail conjoint chargé d'élaborer des mécanismes permettant de mettre en place des projets et des investissements conjoints d'envergure dans des domaines et secteurs prioritaires, tels que la production de céréales et de fourrage et le dessalement de l'eau de mer, ainsi que d'autres projets et programmes de coopération visant à assurer la sécurité hydrique et alimentaire des trois pays». Il s'agit, entre autres, «d'activer au plus vite des mécanismes conjoints pour l'exploitation des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional, d'accélérer la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique des réseaux de transport d'électricité entre les trois pays et de développer la coopération et d'établir des partenariats dans les domaines de l'exploration, de la production et du stockage de produits pétroliers et dans les secteurs des mines et des énergies renouvelables et propres comme l'hydrogène vert».

FACILITER LA CIRCULATION

DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

Il s'agit aussi «d'aplanir les difficultés qui entravent la circulation des biens et des marchandises entre les trois pays, d'examiner les moyens d'accélérer les échanges entre eux, de créer des zones franches communes et d'accélérer l'adoption de mesures appropriées pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises, notamment en développant les réseaux de transport routier et ferroviaire et en créant une ligne maritime régulière reliant les trois pays». Il a, par ailleurs, été convenu «de mettre en place des programmes de travail pour la mise en valeur des divers aspects du patrimoine culturel commun, de renforcer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique, de la formation professionnelle, des technologies modernes et des échanges d'étudiants et de jeunes, et d'encourager la production de programmes culturels et éducatifs conjoints». Au terme de cette première réunion consultative, il a été décidé de «charger des points de contact, qui seront désignés par chaque pays, de suivre la mise en œuvre de ce qui a été convenu en prélude à la tenue de la prochaine réunion consultative, dont la date et le lieu seront fixés d'un commun accord entre les dirigeants des trois pays».

Efforts soutenus de l'Algérie pour relancer l'action commune

L'Algérie mène, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, des efforts soutenus pour relancer l'action commune dans le cadre du Maghreb arabe, renforcer la coordination et unifier les positions en vue de relever les défis actuels au service des intérêts des peuples de la région. Dans le cadre de cette démarche, le président de la République a pris part à Tunis à la première réunion consultative regroupant les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye. Le président de la République veille à maintenir des contacts permanents et à se concerter avec les dirigeants des pays du Maghreb arabe, qui, outre les liens de voisinage, entretiennent avec l'Algérie des relations fraternelles et historiques ancrées, et ce, afin de concrétiser l'intégration, d'unir les efforts et d'unifier les positions en vue de relever les défis auxquels la région est confrontée, notamment la préservation de sa sécurité et de sa stabilité, la lutte contre les crimes transfrontaliers et la protection de la région de toute ingérence étrangère. Autant de dossiers dans lesquels l'Algérie joue un rôle pivot salué par la plupart des pays du monde et par des organisations internationales et régionales. Il convient de noter ici que les relations

bilatérales de l'Algérie avec la Tunisie, la Mauritanie et la Libye ont connu, ces dernières années, une dynamique importante, qui s'est traduite par les visites officielles échangées entre des responsables algériens et leurs homologues de ces pays, ainsi que par l'initiative algérienne de lancement de projets intégrés prometteurs visant à renforcer les relations avec ces pays au service d'intérêts communs.

L'attachement sincère de l'Algérie à cette démarche lui a valu d'être la destination choisie par le président tunisien, Kaïs Saïed, pour sa première visite à l'étranger après son accession à la magistrature suprême de son pays, en février 2020. Cette visite effectuée à l'invitation du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, témoigne du niveau des relations entre les deux pays. Le président de la République avait, lui aussi, effectué une visite en Tunisie, en décembre 2021, qui a été couronnée par la Déclaration de Carthage et la signature de plusieurs accords dans des domaines névralgiques, dont la justice, le jumelage entre les wilayas frontalières, l'industrie pharmaceutique, l'environnement et l'agriculture. Concernant la Libye, l'Algérie a mené des efforts diplomatiques soutenus



pour le règlement de la crise que traverse ce pays, loin de toute ingérence étrangère susceptible d'aggraver la crise et d'hypothéquer l'unité et la souveraineté du peuple libyen sur son territoire.

De son côté, le président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a effectué une visite en Algérie, en décembre 2021, qui a été couronnée par la signature d'accords de coopération et de mémorandums d'entente dans plusieurs secteurs. Le président de la République et son frère le président mauritanien ont également présidé, en février dernier à Tindouf, l'inauguration des deux postes frontaliers fixes et la pose de la première pierre et l'inauguration de plusieurs projets stratégiques communs.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Merad rappelle les efforts de son secteur

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE a présenté, hier, devant la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN) un exposé détaillé sur la stratégie sectorielle adoptée par son secteur pour donner un nouvel élan au développement local.

Brahim Merad a affirmé que ce projet intervenait en application des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à relancer l'investissement économique et à assurer un climat des affaires susceptible de faciliter l'investissement et d'assurer le foncier économique destiné à l'investissement. Il s'agit, selon lui, d'asseoir les jalons d'une reprise économique effective en consacrant la transparence et le principe de liberté d'investissement. A cet égard, le ministre a expliqué que son secteur intervient dans le financement et la réalisation des projets de développement local, à travers deux mécanismes : le programme de développement social, économique des collectivités locales et la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL). Il a ajouté que le programme prend en charge les projets de proximité de développement local pour répondre aux préoccupations directes des citoyens. Il a fait savoir qu'en 2023, une enveloppe de 110 milliards de dinars a été dégagée dans le cadre de ce mécanisme permettant l'inscription de 1.300 opérations. Le ministre a relevé que cette enveloppe financière a été allouée

aux wilayas selon des critères bien précis : nombre de communes, superficie de la wilaya et ses capacités de financement. Concernant la CSGCL, le représentant du gouvernement a fait savoir qu'en 2023-2024, la Caisse a alloué une enveloppe de 229,29 milliards de dinars au profit des 58 wilayas, en plus de consacrer des affectations complémentaires avoisinant les 21 milliards de dinars. Merad a ajouté qu'en 2024, la Caisse a dégagé 100 milliards de dinars pour enclencher un élan de développement local. Il a précisé que cette enveloppe a permis d'inscrire jusque-là 5.686 projets. Il a soutenu que la Caisse joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique du secteur.

ÉLIMINER LES DISPARITÉS RÉGIONALES

Le ministre a également fait savoir que son secteur a lancé un programme pour la réalisation de micro-zones d'activité au niveau des communes. Il a souligné que ce projet comporte 142 zones au niveau national d'une superficie de 400 hectares. Il est financé par la CSGCL à hauteur de 15 milliards de dinars. Merad a annoncé qu'une partie de ces projets sera livrée cette année. «Ces efforts traduisent la vision stratégique et ambitieuse des pouvoirs publics et la volonté sans faille de l'Etat d'amor-



cer un développement local global et durable», a-t-il soutenu. Dans ce sillage, il a rappelé que son secteur a adopté une nouvelle stratégie de développement plus efficiente et efficace, afin d'améliorer l'offre foncière permettant de réaliser des projets en relation avec l'amélioration des conditions de vie des citoyens et un développement local homogène. Ainsi, l'Etat a lancé un vaste programme de réalisation et de réhabilitation des zones industrielles, notamment celles disposant d'atouts et de potentiel de production à même de booster le développement local. Au sujet des projets qui accusent actuel-

lement du retard pour diverses raisons, il a fait savoir qu'un groupe de travail mixte a été constitué au niveau du ministère des Finances pour relancer les travaux. Evoquant les anciennes zones industrielles, le ministre a relevé qu'elles avoisinent les 65 réparties sur 34 wilayas et sur une superficie de 8.703 hectares. La réhabilitation de celles-ci coûtera 25 milliards de dinars. Merad a ajouté que le nombre des zones d'activité atteint actuellement les 650 d'une superficie de 15.000 hectares. Il a affirmé que l'objectif des pouvoirs publics est d'arriver à un développement permettant l'élimination des

disparités régionales en matière de développement, faisant savoir que la priorité sera donnée aux régions enclavées. Et là, il a rappelé l'importance des programmes de développement dédiés aux wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf pour réaliser l'équilibre régional en matière de développement et remédier aux insuffisances constatées. Il a fait savoir qu'une enveloppe de plus de 400 milliards a permis de relancer le développement local au niveau de ces régions et améliorer les conditions de vie des citoyens de ces localités.

■ Amokrane H.

JUSTICE

Tebbi souligne l'importance de maîtriser la numérisation



maîtrise par les fonctionnaires du secteur du processus de numérisation «contribuera à leur faciliter le travail et à améliorer les services fournis aux citoyens, aux justiciables et aux avocats de la défense». Inspectant la salle des archives de la nouvelle cour, le ministre a appelé les fonctionnaires qui y activent à «recourir à la numérisation des inventaires et de l'archivage des dossiers judiciaires, ce qui permettra de retrouver ces dossiers chaque fois que cela sera nécessaire, à l'avenir, sans difficulté, tout en économisant de l'énergie et du temps». Tebbi a également indiqué que son département ministériel a adopté, dans le cadre du programme du gouvernement en matière de gestion des contentieux, d'amélioration des procédures et d'extension des services judiciaires à distance au profit des justiciables et des avocats, le projet de transformation vers le système électronique en matière civile, au niveau des cours, à commencer par l'échange électronique de recours, de mémorandums et autres correspondances par Internet. Le ministre a également souligné «la nécessité de prendre en charge de manière optimale les personnes à besoins spécifiques, les personnes âgées afin de fournir un service public de qualité, en adéquation avec les aspirations du citoyen, d'une part, et avec les installations et les équipements modernes dont dispose la nouvelle cour de justice, d'autre part». Le ministre a également présidé une séance de travail qui a réuni les cadres et les fonctionnaires du secteur de la justice, dans cette wilaya, au cours de laquelle il a écouté leurs préoccupations, qu'il a jugées «objectives» et qui seront, a-t-il affirmé, «prises en charge en fonction des priorités». Il a rappelé, dans ce contexte, que le ministère de la Justice a libéré, au cours des dernières années, les promotions et procédé au recrutement de plus de 3.000 travailleurs afin de contribuer à l'amélioration de la vie sociale et des conditions de travail des fonctionnaires du secteur.

CAHIER DES CHARGES RELATIF AUX ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

Saihi insiste sur la transparence

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a souligné, hier à Alger, l'impératif pour les gérants dans le domaine des marchés publics de tenir compte du principe de «transparence et de rigueur» lors de l'élaboration du cahier des charges concernant les équipements médicaux, et de le réguler, dès les premières étapes, pour éviter le recours à la réévaluation qui a été enregistré plus d'une fois.

Présidant l'ouverture de deux journées d'études sur l'«examen des lois sur les nouvelles transactions, dans son volet relatif au cahier des charges concernant les équipements médicaux», et «le dossier médical électronique», Saihi a souligné, dans son allocution d'ouverture, «l'impératif de tenir compte du principe de transparence et de rigueur par les gestionnaires dans le domaine des marchés publics à travers la bonne élaboration du cahier des charges, afin d'éviter le recours à l'étape de la réévaluation qui a été enregistré plus d'une



fois, tout en veillant au respect de toutes les conditions et les normes requises lors de son élaboration et lors de l'étape d'octroi des marchés». Le ministre a également affirmé que «les gérants de certains établissements médicaux, et notamment les directeurs des établissements hospitaliers et les directeurs généraux des centres hospitaliers, sont appelés à superviser directement ces opérations», relevant que cette opération «est à même de contribuer à l'aboutissement des marchés publics et par conséquent la réussite du

secteur de la santé de manière générale».

Concernant le dossier électronique du patient, le ministre a affirmé «les résultats positifs réalisés dans ce domaine, à travers l'adoption du système de numérisation, notamment au niveau des services des urgences, de manière à permettre au patient d'accéder aux différents services médicaux en peu de temps», exprimant «la grande et pleine confiance placée en tous les gérants pour concourir à la réussite de l'opération de numérisation au niveau de tous les établissements de santé».

Saihi a rappelé, dans ce sens, que «le développement du service public demeure l'une des principales questions à réaliser, d'autant qu'il compte parmi les principaux engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dont la réalisation exige la disponibilité des ressources financières nécessaires, à travers l'affectation d'un budget considérable et la mobilisation des meilleures compétences dans le secteur de la santé». De son côté, la directrice de la formation au ministère de la Santé,

Linda Khoualed, a souligné que le nombre de participants à ces journées a été estimé à 180 participants en présentiel et plus de 1000 autres à distance. Le programme de cette session, scindé en trois ateliers, porte sur «la définition des exigences pour déterminer les besoins et indicateurs adoptés», «l'élaboration d'un cahier des charges sur la construction et les travaux d'aménagement» et «l'élaboration d'un cahier des charges sur les équipements médicaux».

SAÏD CHANEGRIHA EN VISITE À TINDOUF

«L'ANP s'adapte pour faire face aux nouvelles menaces»

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a effectué, hier, une visite de travail et d'inspection en 3^e Région militaire, dans le cadre de ses visites régulières aux différentes Régions militaires, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.

La visite a été entamée depuis le secteur opérationnel Sud Tindouf, où après la cérémonie d'accueil donnée par le général-major Mustapha Ismaïli, commandant de la 3^e RM, le général d'armée Saïd Chanegriha a prononcé une allocution d'orientation diffusée par visioconférence à l'ensemble des cadres et des personnels de la Région, et à travers laquelle il leur a transmis les salutations, l'estime et les remerciements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, avant de souligner que la préparation au combat est le portail d'accès vers le développement, la disponibilité et la performance opérationnelle escomptés.

«Je saisis l'occasion de cette visite pour transmettre les salutations, l'estime et les remerciements du président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la



Défense nationale, à l'ensemble des personnels de cette Région, mobilisés sur chaque parcelle de ses frontières», a affirmé le général d'armée.

Le chef d'état-major de l'ANP a souligné que «la disponibilité que nous œuvrons à concrétiser sur le terrain, au niveau de cette importante Région, avec tout ce qu'elle comprend comme dispositifs opérationnels et unités de combat, nécessite

l'observation des exigences de la préparation au combat, dans toutes ses formes, branches et spécialités».

«La raison en est que parmi les éléments de puissance qui ont des résultats certains et une efficacité prouvée auxquels l'ANP réserve un intérêt particulier, figure la préparation au combat, qui représente le portail d'accès vers le développement et la disponibilité escomptés,

ainsi que vers la performance opérationnelle qui correspond à la nature des missions assignées», a-t-il soutenu.

Le général d'armée a affirmé que «l'ANP veille, à l'aune des développements régionaux et internationaux, à entreprendre des démarches rationnelles et réfléchies, basées sur la combinaison entre l'acquisition des aptitudes au combat et du pro-

fessionnalisme élevé». «En vue d'une adaptation continue à l'évolution de la situation dans notre environnement régional et international, et de faire face, efficacement, aux nouvelles menaces, nous avons entamé une préparation globale qui a touché les différentes composantes de l'ANP, avec la mobilisation des moyens humains et matériels, dans l'objectif de définir les contours du développement futur du corps de bataille de l'ANP», a-t-il précisé. «Au sein de l'ANP, nous avons fait de ces démarches rationnelles et réfléchies un geste quotidien qui combine l'acquisition des aptitudes au combat et du professionnalisme élevé, à travers l'entraînement continu et l'exécution d'exercices de différents types, avec la foi en la cause nationale, la fidélité au serment des martyrs, l'imprégnation des valeurs patriotiques, le sens du sacrifice et la défense des intérêts vitaux du pays en toutes circonstances», a-t-il ajouté. A l'issue, le général d'armée Chanegriha a inauguré une salle polyvalente et inspecté le cercle du djoundi et des unités relevant du secteur opérationnel Sud Tindouf, où il a donné aux personnels «un ensemble de directives et d'orientations portant notamment sur la poursuite des activités de préparation au combat, visant à permettre au corps de bataille de l'ANP d'atteindre le niveau d'excellence, dans tous les domaines, en insistant sur l'impératif de resserrer l'état sur les activités de contrebande et du crime organisé, sous toutes ses formes», a conclu le communiqué.

ÉCOLE DES CADETS DE LA NATION DE BLIDA

Un modèle de réussite

L'École des cadets de la 1^{re} Région militaire à Blida et qui offre, depuis deux années, un cursus pédagogique uniquement pour les élèves du secondaire, est devenue un modèle de réussite. Dans cette École qui offre tous les moyens matériels pédagogiques et logistiques aux 558 élèves dont



72 filles, le taux moyen de réussite au bac atteint les 97%. Une performance qui motive non seulement l'encadrement pédagogique, mais surtout les responsables de ce lycée qui veulent atteindre un taux de réussite de 100%. «Nous voulons être un lycée modèle de réussite pour les autres», a tenu à annoncer le commandant de l'École des cadets de la nation Hamoud-Zemid de Blida, Tahar Liatime, lors d'une discussion à l'occasion d'une visite guidée organisée hier à l'École au profit des représentants de la presse nationale. Le responsable de cet établissement scolaire qui, rappelons-le, offre un enseignement aux élèves du troisième palier, uniquement dans la filière scientifique, adopte le programme national pédagogique d'une manière qui permettra à l'élève d'évoluer dans un environnement certes de rigueur où l'échec n'a pas de place. «Un élève qui obtient un baccalauréat avec 12 de moyenne, c'est considéré, pour nous, comme un échec», explique un officier supérieur qui fait partie de l'équipe du commandement de cet établissement. Ce dernier a tenu à préciser qu'après l'obtention du diplôme du baccalauréat, l'élève est libre d'opter de suivre la filière de son choix, soit médecine ou une autre filière, dans des écoles qui dépendent de l'Armée nationale ou dans des universités algériennes ou étrangères. «Nous n'avons pas le droit de choisir la filière que doit choisir l'élève», explique le même officier en précisant que durant les trois années du secondaire, des équipes d'orientation rencontrent les élèves pour expliquer les différentes filières existantes dans les écoles de l'armée et dans les universités, afin qu'ils optent pour la filière de leur choix. «La majorité de nos élèves filles opte pour la médecine. Nous ne pouvons que s'incliner devant leur choix», souligne encore l'officier supérieur. Lors de cette visite guidée, les représentants de la presse nationale ont découvert les différentes classes pédagogiques, les laboratoires et les structures de sport qui permettront aux lycéens d'étudier en internat, pratiquer du sport et évoluer dans un environnement sain. Pour rappel, l'ANP compte dix écoles des cadets de la nation, offrant la possibilité aux élèves ayant obtenu 12 de moyenne au BEM de s'inscrire et passer un concours hautement surveillé par l'adoption d'une plateforme électronique.

■ M. Benkeddada

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DÉFENSE AÉRIENNE DU TERRITOIRE DE RÉGHAÏA

Un enseignement d'élite

Une visite guidée a été organisée hier en faveur de la presse nationale par l'École supérieure de défense aérienne du territoire chahid Ali-Chebatî de Réghaïa (1^{re} Région militaire). Cette visite s'inscrit dans le cadre du plan de communication de l'Armée nationale populaire (ANP) mis en place par le haut commandement de l'ANP pour l'année 2023-2024, qui vise à faire connaître les établissements militaires de formation au grand public et à renforcer le lien armée-nation. Lors de son allocution de bienvenue aux journalistes, le commandant de l'École par intérim, le colonel Khaled Abbas, a mis en exergue le rôle important de la presse dans la construction de la conscience nationale en fournissant un contenu fiable de la réalité du terrain. Il a également insisté sur la relation de toute la nation avec son armée à travers la presse qui a justement pour mission d'informer le large public sur l'histoire et les missions de l'École.

«Cette manifestation représente une fenêtre pour les différents organes de presse pour rapporter la vraie image et le haut niveau de formation au sein de l'ANP. La presse, à travers la vulgarisation des missions de l'École et les formations qui y sont dispensées, pourrait contribuer à attirer un plus grand nombre d'étudiants qui souhaitent la rejoindre», a-t-il affirmé. L'École qui s'étend sur une superficie de 70 hectares forme chaque année plus de 600 étudiants issus des écoles des cadets de la nation, mais aussi les bacheliers de l'école



publique ayant une moyenne de 12 sur 20 et plus. L'École réserve, annuellement, des places pédagogiques au profit des institutions militaires étrangères dans le cadre de la coopération internationale. Les élèves officiers reçoivent une formation militaire en même temps qu'un enseignement scientifique et technique se basant sur le système LMD et forme également des ingénieurs dans différentes spécialités en rapport avec la défense aérienne du territoire.

Des cours théoriques et pratiques y sont dispensés par un encadrement de haut niveau, dont certains enseignants sont sortis de l'École même. En outre, pour mener efficacement ses missions d'encadrement des élèves et de mise en œuvre de la formation, l'École est dotée de moyens humains et matériels conséquents. De nombreux bâtiments abritent des laboratoires équipés en appa-

reils et machines de haute technologie, des salles de cours, des amphithéâtres, des ateliers et des dortoirs pour héberger les élèves. Un centre de documentation est également mis à disposition des élèves, dont le fonds documentaire avoisine les 26.000 titres.

Le même édifice comporte une salle d'études, une salle d'infographie et internet. L'École assure à ses pensionnaires les moyens pour pratiquer des activités physiques et sportives qui constituent une partie importante des programmes de formation. Des installations sportives, couvertes ou en plein air, permettent à l'élève de pratiquer le sport de son choix, sports de combat, football, basket-ball, natation... Dans ce sens, des rencontres locales et régionales, des tournois et challenges internes et inter-écoles sont organisés de manière régulière.

■ Karima Dehiles

DIGITAL AFRICAN SUMMIT

80% de la population algérienne ont accès à internet

LE MINISTRE DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, KARIM BIBI TRIKI, A AFFIRMÉ HIER À ALGER, que 80% de la population en Algérie ont accès à internet, mettant en exergue les avancées enregistrées en matière de numérisation et de digitalisation des services.

À l'occasion de la tenue du Digital African Summit, au palais de la culture Moufidi-Zakaria à Alger, Bibi Triki a souligné les «grands pas réalisés par l'Algérie dans les domaines de la numérisation et de la transformation digitale». Il a ajouté que «la modernisation des services de la poste et la digitalisation des autres secteurs avancent à grands pas», assurant que l'Algérie est «prête» à mettre tout son savoir-faire dans ce domaine au service des pays africains.

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a rappelé, de son côté, les mesures incitatives, notamment financières, décidées par l'Algérie pour encourager les jeunes à créer leurs propres entreprises, les exhortant toutefois, à se diriger vers le marché digital africain. Présent à cet

événement, le président du Conseil d'administration de l'Union postale universelle, Isaac Gnamba Yao, a «félicité» l'Algérie pour les avancées réalisées dans les domaines de la numérisation et la digitalisation.

Il est à noter que le Digital African Summit réunit simultanément aussi deux autres événements technologiques à savoir l'ICT Maghreb et le salon des télécoms (ALVTIC), en présence de plus de 100 délégués de pays africains ainsi que d'une centaine d'entreprises et de start-up. Selon les organisateurs, la convergence de ces trois événements qui se dérouleront du 23 au 25 avril, marque un tournant majeur dans la coopération technologique Sud-Sud et la promotion de l'innovation en Afrique.

La conférence d'ouverture a rassemblé Colin Hu, président d'Entreprise & Cloud de Huawei Afrique du Nord, Cheick Oumar Traoré, directeur général de la



Société malienne de transmission et de diffusion, et Samir Khaddoudi, directeur général pour Nokia en Algérie. Au cœur des débats figuraient des sujets importants tels que l'infrastructure technologique, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la santé digitale et les fin-techs. L'objectif était de favoriser les échanges constructifs en vue de

trouver des solutions adaptées aux défis rencontrés sur le continent africain.

Plus de 100 entreprises technologiques sont présentes offrant ainsi une vitrine pour les innovations les plus récentes et une opportunité pour les start-up africaines de se faire connaître à l'échelle mondiale. Les sessions de pitch et les ateliers inter-

actifs ont aussi enrichi l'expérience des participants, favorisant ainsi la création de partenariats stratégiques et le partage de connaissances.

Les entreprises, start-up, investisseurs, décideurs et passionnés de technologie ont été invités à se joindre à cette célébration de l'innovation.

■ Rostom Belgacem/APS

ÉPARGNE

Journée de sensibilisation au profit des élèves lauréats

L'Association des banques et établissements financiers (Abef), en partenariat avec l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance, a organisé, hier, une journée de sensibilisation au profit des élèves lauréats des trois paliers de la direction de l'éducation du centre d'Alger.

Tenu au siège de la Bourse d'Alger, cet événement s'inscrit, comme l'a expliqué le directeur général de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV), Yazid Benmouhoub, dans le cadre de la célébration de la Journée arabe de l'inclusion financière, qui coïncide chaque année avec le 27 avril. L'objectif, poursuit-il, «est de mettre l'accent sur l'importance de l'épargne dans le renforcement de l'inclusion financière». Les élèves, invités à visiter les locaux de l'établissement bancaire, ont eu l'occasion de découvrir le fonctionnement de la Bourse d'Alger et son rôle dans l'économie nationale, le marché financier, ainsi que dans l'épargne. Sous le thème «Épargne et inclusion financière : un levier pour l'avenir», cette manifestation, première du genre, a permis, a-t-il expliqué, «d'initier les élèves aux concepts-clés de l'épargne, de l'inclusion financière et du marché financier». Cette initiative s'inscrit, précise-t-il, «dans le cadre d'un plan d'action visant à sensibiliser les jeunes générations aux services financiers et à promouvoir une culture financière dès le plus jeune âge». Un carnet d'épargne,



avec un dépôt initial de 10.000 DA, leur sera remis demain, lors d'une seconde cérémonie, qui aura lieu au Centre international des conférences à Alger.

Des représentants d'institutions financières, dont le président et le commissaire général de l'Association des banques et établissements financiers, ainsi que le président et le commis-

saire général de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance ont apporté leur contribution, en donnant quelques notions élémentaires liées à l'éducation financière, notamment le droit aux comptes bancaires, comment l'ouvrir et les avantages de l'épargne... À ce propos, Rachid Belaïd, délégué général de l'Abef, a fait part de la tenue, demain, de la seconde cérémonie, dans le cadre toujours de la célébration de la Journée arabe de l'inclusion financière.

Co-organisée avec l'Union des assurances et des réassurances en collaboration avec le Cnese, en présence du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque d'Algérie, des banques, des compagnies d'assurances, des organisations nationales, des instituts de formation, la cérémonie a pour objectif de sensibiliser sur l'importance de la culture financière, inscrite dans le programme de l'éducation, en vue de préparer les élèves à gérer leur épargne. «Nous ciblons les écoles et les universités», a-t-il noté, avant de souligner la conclusion de conventions avec les ministères de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle. «D'autres formations sont programmées au profit des opérateurs économiques, des organisations patronales et des commerçants», a-t-il fait savoir.

■ Samira Azzegag

DOMAINE DES MINES

Vers la création de 4 instituts de formation spécialisés

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a révélé, hier à Biskra, que quatre instituts de formation spécialisés dans le domaine minier seront créés à travers le pays. Le ministre a précisé, au second jour de sa visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, que son secteur reste «demandeur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, spécialisée dans le domaine minier», même si, a-t-il rappelé, il existe des structures de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, il a été décidé de créer quatre nouveaux instituts à travers le pays dont le premier sera ouvert dans la wilaya de Biskra. Les nouveaux instituts, devant être supervisés et encadrés par le groupe industriel public Sonarem, formeront des diplômés de «niveau international» qui auront suivi leur cursus en collaboration avec des entreprises étrangères spécialisées, dès lors que l'Algérie s'emploie, dans le cadre du développement de son économie, à assurer une formation de haut niveau conformément aux normes internationales dans le domaine minier.

CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE

Zitouni insiste sur la numérisation

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni a présidé, hier à Alger, une réunion de travail avec le directeur général et les cadres du Centre national du registre du commerce (CNRC), consacrée à la présentation de la stratégie et du plan d'action du centre pour l'année 2024, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de la réunion tenue au siège du ministère, le DG du CNRC a présenté un exposé exhaustif sur la nouvelle stratégie visant à moderniser et développer les services offerts aux opérateurs économiques et à renforcer la numérisation du secteur. S'exprimant à cette occasion, le ministre a souligné l'importance d'améliorer le climat des affaires à travers le renforcement de la numérisation au sein du centre, en coordination avec les différents secteurs ministériels concernés, soulignant que cette stratégie s'inscrit dans le cadre des efforts du Gouvernement pour promouvoir l'investissement et stimuler la croissance économique, selon la même source. Zitouni a insisté, en outre, sur la nécessité pour le centre de suivre les évolutions et de redoubler d'efforts pour développer et améliorer les services offerts, notamment dans le domaine du e-commerce qui connaît une croissance effrénée. Le ministre a également donné des instructions sur la nécessité pour le centre d'être à l'avant-garde de cette transformation et développer ses services pour répondre aux aspirations des opérateurs, conclut le communiqué.



CONSEIL DU RENOUEAU ÉCONOMIQUE ALGÉRIEN

Moula s'entretient avec le DG de l'OIT

Le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, s'est entretenu, à Alger, avec le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Gilbert Houngbo, qui effectue une visite de travail en Algérie, a indiqué hier un communiqué de l'organisation patronale. Cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du CREA, en présence de responsables du Conseil et de PDG d'entreprises adhérentes de cette organisation patronale, a été une occasion pour Moula de présenter «le fonctionnement, les travaux et les objectifs du CREA, dont la mobilisation des entreprises adhérentes pour optimiser leur management santé et sécurité au travail», évoquant également «l'engagement citoyen et solidaire des entreprises dans l'octroi aux salariés des avantages sociaux à l'occasion d'événements traditionnels algériens, et ce, de manière volontaire». A cet effet, ajoute le CREA, un échange «fructueux et riche» s'en est suivi au cours duquel Moula a exprimé «la volonté du CREA d'atteindre un niveau de participation plus élevé et plus actif au sein de l'OIT». Pour sa part, Houngbo s'est félicité de «la vision collective, du dynamisme et de l'engagement des opérateurs du CREA et a encouragé l'organisation à poursuivre sa démarche active en vue de renforcer sa présence à l'international».

MOHAMED LAÂGAB, MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Nécessité d'avoir des médias forts pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION, MOHAMED LAÂGAB A INSISTÉ, LUNDI DERNIER, DEPUIS CONSTANTINE, SUR L'IMPORTANCE D'AVOIR «DES MÉDIAS FORTS POUR RELEVER LES DÉFIS AUXQUELS FAIT FACE L'ALGÉRIE». Dans une conférence de presse à l'issue d'une visite de travail qu'il a effectuée dans cette wilaya, le ministre a insisté sur «l'intensification des formations favorisant l'émergence des médias forts capables d'accompagner les efforts de développement engagés et relever les défis auxquels fait face l'Algérie».



Il a dans ce cadre appelé les journalistes à aller vers la formation pour améliorer davantage leur niveau, les incitant à prévoir, de concert avec les spécialistes, des ateliers de formation et des conférences dans leurs wilayas. Le ministre, qui a rappelé que plus de 300 journalistes avaient été formés à l'occasion de la tenue du Sommet du Forum des pays

exportateurs de gaz (GECF) en plus d'autres journalistes formés dans le domaine sportif en attendant le lancement prochain de formation dans les spécialités économiques, a estimé que le journaliste doit «être une force de conviction» au service du

développement national. Le ministre, qui a salué les efforts déployés localement pour améliorer les conditions de travail des journalistes, a indiqué que sa visite à Constantine s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la célébration de la Journée mondiale

de la liberté d'expression. En outre, Laâgab a fait part de «carences flagrantes en matière d'infrastructures», relevant de son secteur dans la wilaya de Constantine, citant dans ce cadre l'état des sièges de la station de la Télévision publique et de

la radio ainsi que la société d'impression de l'Est et de l'entreprise Télédiffusion d'Algérie (TDA). Annonçant la réception le 5 juillet prochain d'un nouveau siège pour la radio de Constantine à la TDA en vue d'améliorer les conditions de travail dans cette dernière qui dispose de moyens technologiques de pointe et de compétences avérées.

Laâgab, qui a indiqué que l'Etat veille à accompagner la presse à travers, notamment l'actualisation des lois et les différentes mesures prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au profit des médias nationaux, sous forme d'aide indirecte, a indiqué que la «presse privée demeure indissociable de la presse nationale». Il a fait part de l'impact des syndicats qui représentent les journalistes dans l'amélioration des conditions de travail de la corporation et la promotion de ce métier.

Par ailleurs, le ministre a salué le professionnalisme des médias nationaux dans le traitement des provocations marocaines s'agissant du match USM Alger et le club marocain du RS Berkane. «Les médias algériens méritent d'être salués pour la façon avec laquelle ils ont traité ce phénomène provocateur marocain», a indiqué le ministre.

LE SG DU FLN À PROPOS DE LA PRÉSIDENTIELLE DE SEPTEMBRE PROCHAIN

«Notre parti est favorable à la poursuite des réformes du Président»

Le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benbarek, a affirmé, hier, au forum d'El Moudjahid, que la prochaine élection présidentielle est une étape cruciale dans la vie du pays et le président de la République est habilité à avancer ce scrutin pour des raisons purement «techniques». Quant à la position de son parti sur cette consultation, il a annoncé que dès la convocation du corps électoral prévue le 8 juin prochain, le comité central du parti se réunira pour faire connaître sa position. Cela ne l'a pas empêché de rappeler que le chef de l'Etat, élu dans des conditions difficiles, a pu surmonter toutes les épreuves et ses réalisations sont palpables. «Quand le Président a pris les commandes du pays, qu'a-t-il trouvé ? Le pays était confisqué par des forces anticonstitutionnelles. C'est lui qui a consolidé la stabilité nationale à travers des réformes qui se sont traduites par l'adoption d'une nouvelle Constitution, des mutations économiques confortées par un nouveau code d'investissement, des aides multiples pour la création de start-up, des augmentations salariales, une allocation chômage et de grands projets structurants», a-t-il ajouté. Le programme du FLN ressemble à celui du président de la République. «Tout ce qui est bénéfique pour le pays, le FLN le soutient», a-t-il souligné. Benbarek, qui affirme approuver le programme du chef de l'Etat, est favorable à la poursuite de son œuvre. «Le FLN ira à ces joutes en rangs

unis et fera tout pour que cette fête démocratique soit une parfaite réussite». Abordant les actions entreprises depuis son élection à la tête du parti, Benbarek a indiqué qu'il a mis en place le bureau politique, les commissions permanentes dont la commission des sages fraîchement instaurée dans le cadre du nouveau statut du parti. «Je n'ai pas été élu pour faire le grand nettoyage au sein du parti, mais pour unifier les rangs en ouvrant la porte à ceux qui en ont été injustement exclus.» Il a fait savoir que le FLN a lancé de multiples initiatives visant à moderniser le parti. Il a cité une conférence sur le développement économique et l'équilibre social organisée dernièrement et une prochaine autre rencontre autour de la numérisation qui sera organisée pour annoncer le lancement d'une nouvelle expérience, celle de l'adhésion électronique au parti. Invité à se prononcer sur les recours introduits sur la composante du comité central, il a déclaré qu'une commission les a traités sur la base de PV corrects et irréprochables. «Les militants injustement traités ont pris part à la deuxième session du comité central», a-t-il précisé.

Au sujet de la prochaine visite du chef de l'Etat en France, le SG du FLN a expliqué qu'il fait confiance au président de la République «qui saura traiter la question mémorielle». Au sujet de la récente alliance avec les partis El Moustakbal, El Bina et le RND, Benbarek a expliqué qu'elle a été instaurée pour



Photo : Fouad S.

résoudre seulement le problème des assemblées communales bloquées. Il a souligné toutefois que le chef de l'Etat n'a eu de cesse d'insister sur la moralisation de la vie publique et le FLN veille à ce que celle-ci advienne. Au sujet des menaces externes sur l'Algérie, il a relevé que les réalisations du président de la République dérangent beaucoup d'ennemis. Pour y faire face, «le front interne doit être renforcé», a-t-il lancé. «On ne badine pas avec la patrie qui n'est pas un fonds de commerce. Il faut tout faire pour assurer son rayonnement dans le concert des nations», a-t-il conclu. ■ Aya Malak

INSTANCE DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Plus de 40.000 doléances traitées

L'Instance du Médiateur de la République a traité plus de 40.000 doléances au niveau national, reçues via le portail électronique des registres de doléances réactivés en octobre 2023 sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué hier un responsable de l'instance. Lors d'une journée d'étude sur «l'application électronique de suivi des registres de doléances et des échanges de correspondances avec les départements ministériels», organisée à la salle de conférences du siège de la wilaya, le directeur de la numérisation et des systèmes d'information et de documentation à la Médiature de la République, Youcef Lahouazi, a fait savoir que l'Instance avait traité et clôturé, depuis la réactivation des registres de doléances, en octobre 2023 et jusqu'au 22 avril, 40.145 doléances sur un total de 52.262 doléances reçues à travers le territoire national, soit 76,81% des préoccupations des citoyens. Depuis le lancement de



ce service numérique destiné aux administrations et établissements publics, l'instance a recensé 12.041 correspondances sur le portail, dont 6.516 traitées et clôturées

(54,11%). Concernant la wilaya de Blida, Lahouazi a indiqué que la délégation locale du Médiateur de la République avait recensé 543 doléances reçues sur le portail en prove-

nance de différents établissements publics et instances en lien direct avec les citoyens, précisant que 396 d'entre elles avaient été traitées via ce service.

Créé dans le cadre de la mise en œuvre des instructions données par le président de la République, lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 23 octobre 2022, pour «la réactivation du registre de doléances au niveau des administrations et des établissements publics», le portail vise à numériser les registres de doléances dans les administrations et les établissements publics pour gagner du temps dans le traitement des doléances des citoyens et à constituer une banque de données nationale qui servira de mécanisme de suivi et d'évaluation. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service numérique, 43.870 comptes ont été créés au profit de 21.953 administrations publiques concernées par l'opération qui se poursuit toujours, a fait savoir Lahouazi.

FOUKA (TIPASA)

Plus d'un milliard DA pour la réhabilitation urbaine

PLUS DE 11 MOIS après les inondations survenues le 25 mai 2023, qui ont durement touché la partie est de la wilaya de Tipasa, la commune de Fouka est en passe d'effacer les dégâts importants occasionnés par ces intempéries, dont le volume des précipitations enregistré en une journée équivalait à sept mois de pluies.

Après le relogement des familles sinistrées des inondations dont les maisons ont été détruites, l'indemnisation des propriétaires de bâtisses pour leur rénovation, l'acquisition de meubles ayant subi des dégradations, la réalisation des grands travaux pour réhabiliter et conforter l'abri de pêche de Fouka-Marine, les réseaux d'AEP, du gaz et électricité et des collecteurs pluviaux ainsi que la consolidation du lit de l'oued qui traverse la ville et des grandes routes en extra et en intramuros, un nouveau programme d'actions de réhabilitation et de modernisation urbaines vient d'être lancé dans différents quartiers de la ville. En tout, une enveloppe financière de près de 1,04 milliard de



dinars a été mobilisée par les pouvoirs publics pour venir définitivement à bout des ultimes séquelles des intempéries du 25 mai de l'année dernière. En ce sens, 991.439.276,00 DA ont été alloués pour la réalisation, dans un délai ne dépassant pas les six mois, de travaux d'amé-

nagement dans les quartiers du centre-ville, Haï Ben Heni, Haï Houari Boumediene, Haï Sidi Abdelkader, Oued Berboucha, Les Virages, le quartier du front de mer et le CW 110. Les travaux engagés dans ces différents sites consistent en la réalisation d'un réseau d'assainissement

de 9.000 mètres linéaires (ml), tous diamètres confondus, la pose d'une conduite AEP de 250 ml, le bitumage de routes, la réalisation d'un mur de soutènement en pierre d'un volume total de 18.280 m³ ainsi qu'un réseau d'éclairage public comprenant 490 poteaux. Aussi, le programme intègre des travaux de réalisation de trottoirs d'une superficie globale de 26.000 m². Outre ce programme, un deuxième, inscrit dans le cadre d'amélioration urbaine, est destiné pour le quartier Barbara afin de réaliser, dans un délai de six mois, des trottoirs sur une superficie de 400 m², le bitumage d'une voie sur un kilomètre, un réseau d'assainissement de 680 ml ainsi qu'un réseau d'éclairage public.

Le montant de ces actions est de 30.990.989,00 DA. À noter que les actions d'amélioration urbaine entreprises dans la commune de Fouka entrent dans le cadre de deux programmes injectés pour la wilaya de Tipasa avec un montant global de 4 milliards de dinars. Le premier doté d'une enveloppe financière de l'ordre de 2,41 milliards de dinars est destiné pour plusieurs quartiers relevant de huit communes affectées par les dernières inondations de 2023, à savoir Attatba, Bouharoun, Bou-Ismaïl, Chaïba, Douaouda, Khemisti, Koléa et Fouka, et le deuxième programme consistant en la réhabilitation de vieux quartiers se trouvant dans cinq communes, à savoir Hadjout, Koléa, Gouraya, Cherrhell et Tipasa.

■ Amirouche Lebbal

PÊCHE DE PLAISANCE À ORAN

Les dangers de l'utilisation des filets à petites mailles



Une caravane de sensibilisation a été lancée, à Oran, sillonnant les ports et les abris de pêche de la wilaya, visant à lutter contre l'usage des différents outils et engins interdits dans la pêche, a indiqué, lundi dernier, le directeur local de la pêche et des ressources halieutiques. Menouar Maghni Sandid a déclaré que la caravane «sera présente pendant plusieurs jours aux ports de pêche d'Oran et d'Arzew, ainsi qu'aux abris de pêche et plages d'échouage de plusieurs communes,

afin de sensibiliser les pêcheurs sur le danger d'utiliser les moyens interdits dans la pêche, notamment les filets à petites mailles». Le responsable a ajouté que la caravane abordera d'autres points, comme l'utilisation des filets par les bateaux de plaisance, alors que la loi leur accorde le droit de pêcher uniquement avec une canne, ajoutant que la Direction de la pêche et des ressources halieutiques travaille, depuis des mois, pour organiser l'activité de la pêche dans la wilaya. A cet égard, il a souligné que «de nombreux propriétaires de bateaux de plaisance sont, en fait, des pêcheurs qui utilisent divers moyens comme les filets», précisant que sa direction encourage ceux qui souhaitent régler leur situation et passer du statut de bateau de plaisance au statut de bateau de pêche, à se rapprocher de l'administration et entreprendre les démarches nécessaires. Le directeur de la pêche a ajouté que les personnes concernées peuvent obtenir une validation de leurs acquis professionnels, après un examen d'évaluation des qualifications, et que les démarches administratives pour passer du statut de bateau de plaisance à bateau de pêche «ne sont pas compliquées» et disposent de nombreuses facilités.

PRÉPARATION DE LA SAISON ESTIVALE À AÏN TEMOUCHENT

Des points d'accès pour les personnes à besoins spécifiques

Les plages de la wilaya d'Aïn Temouchent seront renforcées, durant la saison estivale de l'année en cours, par la réalisation d'accès aux plages pour les personnes aux besoins spécifiques, a indiqué le directeur du tourisme et de l'artisanat, Mohamed Bensaoud. L'ensemble des communes côtières de la wilaya ont lancé l'opération de réalisation de ces accès, dans le cadre des opérations de développement, inscrites au titre de l'année en cours, dans le cadre de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Pas moins de 14 accès aux plages, répondant aux normes techniques, ont été pris en charge, selon les caractéristiques de chaque plage, a indiqué ce responsable. Cette opération vise à offrir toutes les conditions nécessaires pour prendre



en charge les personnes aux besoins spécifiques qui se rendent sur les plages de la wilaya d'Aïn Temouchent, à travers des couloirs spécifiques, qui facilitent leur accès aux plages avec plus de confort et d'assurance, selon Bensaoud. Les préparatifs de la saison estivale avancent

à un «rythme satisfaisant», grâce à des campagnes de nettoyage qui concernent toutes les plages de la wilaya, en plus d'un certain nombre d'opérations de développement visant le renforcement de l'éclairage public et l'installation de panneaux indicateurs pour les communes côtières. A

ceux-là s'ajoutent des projets liés à la réhabilitation des axes routiers qui mènent aux plages, lesquels sont pris en charge par la direction des travaux publics en coordination avec les communes concernées, a ajouté la même source. La saison estivale verra la réouverture de la plage El Mordjane, dans la commune de Ouled Boudjemâa, laquelle a bénéficié d'une opération d'aménagement et de réhabilitation, selon Bensaoud. Pour ce rendez-vous estival, la wilaya d'Aïn Temouchent devrait accueillir ses estivants à travers 18 plages autorisées à la baignade.

Des travaux sont en cours, alliant besoins et capacités, pour la réussite de la saison estivale à travers la conjugaison des efforts de tous les acteurs.

SALON INTERNATIONAL DE L'INVESTISSEMENT À EL-OUED

Conquérir les marchés africains

Pas moins de 43 exposants prennent part au Salon international africain de l'investissement ouvert lundi dernier dans la wilaya d'El-Oued, à l'initiative de la Chambre du commerce et de l'industrie, «CCI-Souf». Ce salon, qui se tient du jusqu'au 25 avril, regroupe des opérateurs industriels privés remplissant les conditions et normes de production qualitative internationale visant à conquérir les marchés africains, dans le cadre des démarches des pouvoirs publics portant diversification des ressources de l'économie nationale, a affirmé le président de la «CCI-Souf», Nabil Guennouâ. Prennent part également à cette manifestation des compagnies commerciales internationales maghrébines, de Tunisie, Libye et de la Mauritanie, opérant en Afrique, en plus d'une délégation polonaise d'hommes d'affaires, conduite par l'attaché commercial à l'ambassade de la Pologne en Algérie, tendant à conclure des conventions et partenariats permettant d'exporter et de commercialiser les produits algériens vers les marchés africains et européens, a indiqué Guennouâ. L'on relève également la participation des organismes administratifs publics ayant trait à l'industrie et l'export,

dont des institutions bancaires venues vulgariser les procédures financières liées à l'exportation, les types de domiciliation bancaire et l'assurance des opérations dans ce domaine, a-t-on expliqué. Le programme de cette manifestation économique, qu'abrite de chapiteau, dressé pour l'occasion à l'espace d'exposition du complexe touristique «Gazelle d'or» d'El-Oued, prévoit un forum des hommes d'affaires africains dédié, au titre des objectifs de la CCI, à des réunions entre opérateurs algériens et africains pour développer des alternatives économiques consistant en la création des espaces de commercialisation du produit algérien à la faveur de la mise à profit des relations de coopération économique et les partenariats entre l'Algérie et les pays africains.

Cette manifestation constitue, selon les organisateurs, une opportunité pour déterminer les segments de coopération économique tendant à approvisionner les marchés africains en produits alimentaires, agricoles notamment, dont les légumes et fruits enregistrant un surplus en production, en sus des matériaux de construction, ainsi que la création des partenariats entre



entreprises algériennes et africaines. La Chambre du commerce et de l'industrie, «CCI-Souf», table sur la dynamisation des opportunités d'exportation et la conquête des marchés africains à la lumière de l'étude de ces espaces commerciaux en vue de conclure des conventions bilatérales de partenariat, susceptibles de diversifier les ressources de l'économie nationale et l'encouragement de l'industrie nationale.

AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

Ramallah salue les conclusions du rapport de l'UNRWA

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PALESTINIEN a salué les conclusions de Catherine Colonna, ancienne ministre française des Affaires étrangères, dans son rapport «Examen indépendant des mécanismes et des procédures visant à garantir l'engagement de l'UNRWA envers le principe humanitaire de neutralité.»

Le ministère a souligné, dans un communiqué publié, lundi dernier, l'importance des conclusions du rapport selon lesquelles «l'UNRWA est une organisation indispensable et que son rôle est vital et irremplaçable dans la fourniture d'aide à des millions de réfugiés palestiniens dans tous les domaines opérationnels mentionnés dans son mandat. En outre, ses principes et procédures sont déjà exemplaires et établissent des normes élevées pour les agences des Nations unies et d'autres agences humanitaires».

La diplomatie palestinienne a insisté sur «l'importance des recommandations visant à renforcer les normes de l'UNRWA, qui sont déjà élevées en matière de neutralité et d'humanisme». Le communiqué a affirmé que «la Palestine coopérera avec le Secrétaire général des Nations unies et le Haut-Commissaire de l'Agence des Nations unies pour assurer la mise en œuvre efficace du mandat de l'UNRWA conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de fournir l'aide nécessaire, la protection et les secours d'urgence aux réfugiés palestiniens, en particulier en cette période de catastrophes graves dans la bande de Gaza en raison de l'agression et du génocide commis par l'oc-



cupation sioniste». Il a précisé que ce rapport constitue «une attestation de l'engagement des Nations unies et de la communauté internationale à préserver le mandat de l'UNRWA et à garantir sa continuité jusqu'à ce que les droits des réfugiés palestiniens soient appliqués et qu'une solution politique juste soit trouvée, conformément au droit international et aux résolutions des Nations unies, en particulier la résolution 194 et le droit au retour des réfugiés dans leurs foyers desquels ils ont été chassés».

Le ministère des Affaires étrangères palestinien a salué le

rôle des pays donateurs et a appelé les pays ayant suspendu leur financement de l'UNRWA à reconsidérer rapidement leurs décisions et à s'engager avec l'UNRWA pour garantir le soutien nécessaire et assurer sa durabilité et son efficacité, afin de lui permettre de jouer son rôle crucial dans la protection des réfugiés, ainsi que pour préserver les droits, la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Le rapport présenté par le Groupe de révision indépendante sur le travail de l'UNRWA a conclu qu'elle avait mis en place un grand nombre de mécanismes et de procédures pour garantir

son engagement envers les principes humanitaires et la neutralité. Cette révision a été effectuée après que les autorités d'occupation sionistes ont prétendu que des employés de l'agence des Nations unies avaient participé à l'opération «Tempête d'al-Aqsa».

Depuis le 7 octobre 2023, l'occupation sioniste mène une agression dévastatrice contre la bande de Gaza, faisant plus de 34.000 martyrs et plus de 77.000 blessés, et créant une catastrophe humanitaire sans précédent qui a entraîné le déplacement de plus de 85 % de la population de la bande, soit l'équivalent de 1,9 million de personnes.

FOSSE COMMUNE DE L'HÔPITAL NASSER

L'ONU exige une enquête approfondie et indépendante

Les Nations unies ont confirmé, lundi dernier au soir, que les rapports sur la découverte de fosses communes dans la bande de Gaza, après le retrait de l'armée d'occupation sioniste de Khan Younés, sont «extrêmement préoccupants», appelant à mener une enquête «crédible» à ce sujet. Le porte-parole du Secrétaire général des Nations unies, Stéphane Dujarric, a appelé lors d'une conférence de presse à «mener une enquête complète sur tous les sites de sépulture de manière crédible et indépendante», soulignant que les rapports sur la découverte de fosses communes dans la bande de Gaza sont «extrêmement préoccupants». Dans ce contexte, Dujarric a insisté sur la nécessité de mettre fin aux hostilités «pour voir la fin de ce conflit» dans la bande de Gaza, réaffirmant la nécessité de permettre un plus grand accès des travailleurs humanitaires à Gaza et de protéger les hôpitaux et de libérer les otages.

Il convient de rappeler que les équipes de secours et d'ambulance de la bande de Gaza ont récupéré les corps de 283 martyrs d'une fosse commune dans le complexe médical «Nasser» à la suite du retrait des forces d'occupation sionistes de la ville de Khan Younés, dans le sud de la bande de Gaza.

Il est à noter que le bilan des victimes de l'agression continue de l'occupation sioniste sur le territoire depuis le 7 octobre dernier a atteint 34.183 martyrs et 77.143 blessés, la plupart d'entre eux étant des enfants et des femmes. Les équipes de secours ont récupéré hier, les corps de 35 martyrs dans des fosses communes du complexe médical Nasser, après le retrait des forces d'occupation sionistes de la ville de Khan Younés, au sud de la bande de Gaza, portant le nombre total de dépouilles exhumées à 318, depuis trois jours.

OBSERVATOIRE EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME

Mise en garde contre la menace de propagation de maladies infectieuses

L'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'homme a mis en garde contre la menace croissante de propagation de maladies infectieuses mortelles à Gaza, en particulier parmi les populations vulnérables, alors que les habitants sont confrontés à une menace croissante en raison de la crise sanitaire aggravée par la poursuite du génocide commis par l'occupation sioniste depuis le 7 octobre dernier.

L'Euro-Med a souligné, dans un communiqué, que parallèlement à l'agression continue de l'occupation par voie terrestre, maritime et aérienne, la population de Gaza est confrontée à la mort en raison de la propagation des épidémies et des maladies infectieuses dues à l'eau contaminée, à la surpopulation, à la hausse des températures, à l'effondrement du système de santé et à sa limitation, y compris l'isolement des patients pour empêcher la propagation, la pénurie de médicaments et de fournitures de désinfection, ainsi que la propagation et l'accumulation de déchets solides dans tout Gaza. Le communiqué a ajouté que la crise sanitaire générale s'aggrave rapidement en raison de la guerre génocidaire menée par l'occupation sioniste contre les habitants du territoire depuis plus de six mois, avec la poursuite de la destruction de toutes les infrastructures de vie dans le territoire par des attaques militaires et un siège, y compris la destruction du peu qui reste du système de santé, la privation des habitants des services médicaux de base et du traitement nécessaire, ainsi que la poursuite de l'entrave à l'entrée des aides humanitaires nécessaires pour faire face efficacement et rapidement aux épidémies et aux maladies contagieuses. L'observatoire a averti que les catastrophes sanitaires et environnementales s'aggravent rapidement en raison de «la poursuite des attaques militaires destructrices sionistes», avec des répercussions graves et catastrophiques sur la santé des populations et l'en-



vironnement général, mettant en garde contre le fait que les enfants, en particulier les nouveaux-nés, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques, sont les plus touchés par cette catastrophe sanitaire.

Il a souligné qu'avec l'augmentation progressive des températures à Gaza, la plupart des principales conduites d'eau sont en panne, les systèmes d'assainissement sont largement endommagés, les habitants reçoivent beaucoup moins d'eau propre que nécessaire, et la plupart d'entre eux sont obligés d'utiliser de l'eau contaminée non potable. Cela survient dans un contexte de crise aiguë de pénurie d'eau potable à Gaza, à la suite de l'arrêt de la plupart des puits d'eau en raison de l'épuisement des stocks de carburant et des dommages considérables subis par les stations de dessalement, alors que la crise s'intensifie avec le début de la hausse des températures et de la demande et de la consommation croissantes.

L'observatoire a confirmé que la pénurie de carburant en raison de la crise de l'électricité totale a conduit à la fermeture des stations de dessalement de l'eau et des stations d'assainissement, augmentant le risque de propagation d'infections bactériennes, car l'eau potable contaminée transporte de nombreuses maladies.

Il a noté que l'effondrement du système de santé et l'absence d'hôpitaux complets dans la ville de Gaza et dans le Nord, ainsi que la pression énorme sur les rares hôpitaux encore en service dans le sud du territoire, menacent d'augmenter le nombre de victimes de manière sans précédent. Il a souligné que la présence de milliers de cadavres dans les rues et sous les décombres des maisons en décomposition constitue un facteur supplémentaire de propagation et de menace des maladies infectieuses pour la santé publique et l'environnement à Gaza. Il a indiqué que des dizaines de milliers de tonnes d'explosifs et de bombes larguées

par les avions d'occupation sur les maisons, ainsi que les émanations et la fumée des gaz, en plus des rapports faisant état de l'utilisation de bombes fumigènes et phosphoriques, aggravent la destruction sanitaire et environnementale grave depuis des mois.

MÊME LES TERRES AGRICOLES...

L'observatoire a déclaré que les opérations de dragage systématique des terres agricoles, l'arrachage ou le bombardement des arbres, les transformant en zones désertiques, contribuent à la désertification de Gaza, réduisant les quantités d'oxygène émises tandis que les fumées et les gaz toxiques résultant des bombardements aériens et d'artillerie augmentent. Il a souligné que l'agression continue de l'occupation sioniste a des effets graves sur la santé publique, l'environnement, les terres agricoles, la qualité de l'eau, du sol et de l'air, alors que les effets interagissent de manière cumulative et à un moment donné, nous pourrions assister à des sauts effrayants dans les taux de mortalité.

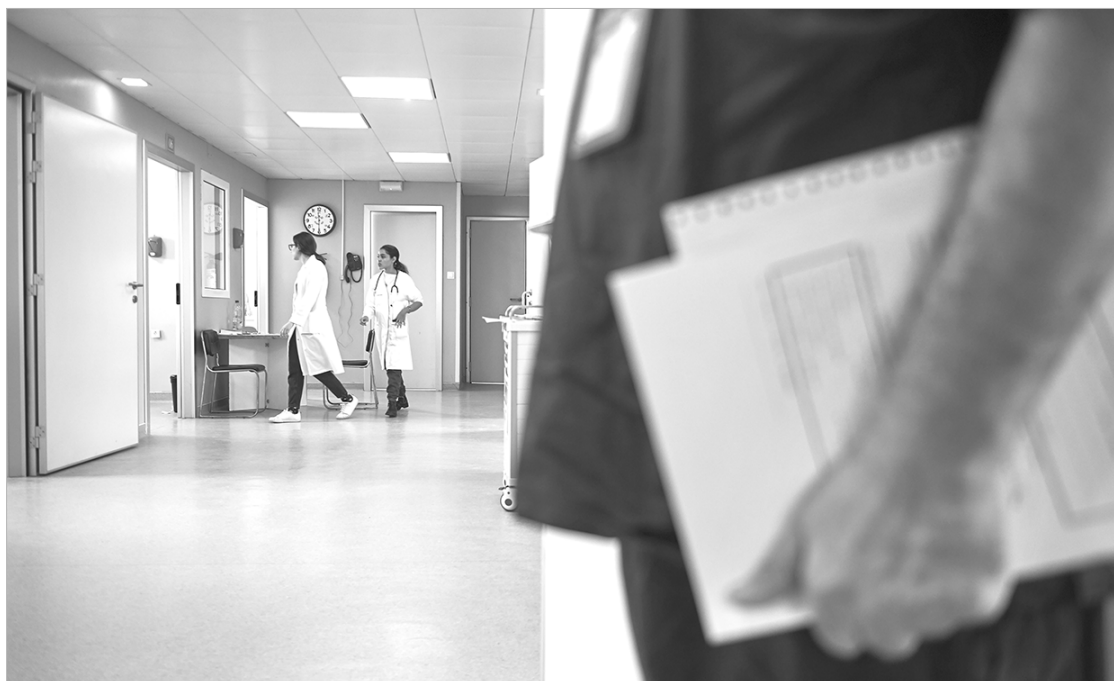
Il a affirmé que le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit humain reconnu internationalement, un droit fondamental pour garantir la santé et la dignité des populations, qui ne peut être réalisé que par l'arrêt du génocide et la levée du siège en tant que punition collective et crime de guerre, et en sauvant ce qui peut être sauvé dans le secteur devenu invivable à tous égards, notant que chaque jour de retard conduira le territoire à un point de non-retour où à payer un lourd tribut en vies humaines et en santé. L'Observatoire a appelé la communauté internationale à intervenir immédiatement et sérieusement pour mettre fin aux crimes systématiques et généralisés de l'occupation contre le secteur sanitaire afin de retirer ce qui reste de ce service, privant les Palestiniens de toute chance de survie, de vie et de guérison.

FORMATION MÉDICALE CONTINUE

Renforcer les compétences des médecins généralistes

LA CONSTANTE ÉVOLUTION EN MÉDECINE SE TRADUIT par de nouvelles découvertes et le recours à des technologies de plus en plus sophistiquées et aux protocoles de traitement émergents. Pour suivre ces évolutions, la formation médicale continue (FMC) des médecins généralistes revêt une importance capitale.

Pour le Pr Azeddine Mekki, chef de service pédiatrie au CHU Nafissa-Hamoud (ex-Parnet) la formation médicale continue offre aux généralistes l'occasion de développer et d'améliorer leurs compétences cliniques en matière de diagnostics, de techniques de traitement ou de gestion des cas complexes pour offrir des soins plus efficaces et adaptés aux besoins spécifiques du patient. «Dans le cas des maladies rares, médecins généralistes et pédiatres ne peuvent diagnostiquer à temps celles-ci sans une formation médicale complémentaire», insiste-t-il. Pour notre interlocuteur, certaines pathologies demeurent méconnues par les praticiens parce qu'elles ne sont pas bien enseignées durant le cursus d'où l'importance d'organiser régulièrement les journées de FMC à travers tout le pays. «Le généraliste est le socle de tous les systèmes de



santé. Si on veut élever le niveau de la santé en Algérie, il faut passer à la formation de ces médecins», insiste-t-il. Selon lui, partout dans le monde, la FMC est obligatoire et le médecin de famille est considéré comme le maillon principal dans la prise en charge des malades.

«Dans plusieurs pays, le patient doit d'abord passer par un médecin généraliste qui, seul, décide s'il nécessite une consultation spécialisée» explique-t-il. Pour le Pr Ahmed

Nekhla, chef de service de chirurgie thoracique et vasculaire au CHU Nedir-Mohamed de Tizi Ouzou, les orientations du ministère de la Santé sont claires.

«Il nous a été demandé d'organiser des journées de FMC, en dehors des CHU et de cibler les praticiens exerçant dans des centres et structures de proximité des secteurs publics et privés», précise-t-il. Pour lui, le généraliste a le droit d'être au courant des innovations et des évolutions dans

le domaine de la médecine. «Le médecin de famille doit être au premier rang dans la prise en charge des patients. Il a besoin d'être valorisé et formé sur toutes les nouveautés du domaine», soutient-il.

Par ailleurs, spécialistes et généralistes doivent renforcer leur collaboration pour réduire la pression et la saturation des CHU. «Même après une consultation spécialisée, le patient doit revenir au médecin référent pour assurer son suivi et éviter les

déplacements, notamment pour ceux qui habitent loin des CHU», recommande-t-il.

Pour le Dr Ali Diaf, médecin généraliste exerçant depuis 30 ans, dans de nombreux pays, la participation à la formation médicale continue est obligatoire. «Ailleurs, rappelle-t-il, le patient n'est pas admis en consultation spécialisée s'il n'est pas orienté par un médecin référent qui connaît le malade et les pathologies dont il souffre. «Nous n'avons pas encore cette culture. Le généraliste est peu valorisé alors qu'il doit jouer un rôle central dans le diagnostic précoce, surtout des maladies asymptomatiques et la prise en charge des patients», souligne-t-il.

Outre la nécessité de rester à jour dans un domaine en constante évolution, les médecins ont également une responsabilité éthique pour maintenir et améliorer leurs compétences professionnelles. «À la différence du spécialiste, le médecin généraliste s'occupe non seulement de la maladie mais aussi du malade lui-même, surtout dans le cas des maladies dépressives», fait-il remarquer. Interrogé sur les raisons du discrédit du médecin généraliste, Diaf fait savoir qu'«il y a 30 ans, la médecine générale était un choix. De nos jours, elle est exercée dans la plupart des cas par ceux qui n'ont pas été admis à l'examen de résidanat». Les soucis des généralistes «bousculés» par la prolifération des spécialistes sont nombreux. Le premier est le devoir de se renseigner et de s'adapter.

■ Samira Belabed

ACTUALISATION DES PROGRAMMES EN MÉDECINE LÉGALE

Connaître le droit médical

Le Pr. Massinissa Benyakoub, chef de service de médecine légale au CHU de Laghouat El Akid-Lotfi, a soulevé la problématique du manque d'initiatives, surtout au niveau local. Selon lui, la formation initiale, notamment en ce qui concerne le volet légal, est essentielle. Selon lui, les spécialistes doivent aider les médecins généralistes à affronter toutes les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.



Massinissa Benyakoub

«Notre devoir en tant que spécialistes est d'assurer ce genre de formation afin de combler les lacunes constatées notamment en termes de devoirs et de droits», soutient-il. Dans le cas des services d'urgence assurés par des médecins généralistes, le praticien a insisté sur l'obligation de moyens. «Cela signifie que le médecin doit réunir tous les moyens pour assurer aux patients des soins de qualité», a-t-il expliqué. Les soins optimaux, a-t-il poursuivi, doivent être prodigués conformément aux protocoles et données modernes de chaque pathologie. «Nous avons constaté des lacunes surtout en ce qui concerne le droit médical, l'éthique et la déontologie. Ces trois volets ne sont pas suffisamment enseignés durant le cursus universitaire», a-t-il regretté. Il a plaidé pour l'actualisation des programmes dispensés aux étudiants en médecine et le suivi de l'évolution et de la recherche en médecine. Dans la wilaya où il exerce, le Pr. Benyakoub a fait savoir que le nombre de plaintes déposées contre les médecins est en hausse. «Nos médecins légistes sont sollicités au quotidien par la justice pour des expertises. Les patients connaissent parfaitement leurs droits et devoirs et pour une simple erreur ou faute médicale, ils demandent une indemnisation. De l'autre côté, certains de nos confrères n'accordent pas une grande importance à ce volet», a-t-il indiqué. «À travers ce genre de formation, on tente d'expliquer à nos médecins où se situe exactement leur responsabilité médico-légale afin d'éviter des poursuites judiciaires. Connaître le droit médical est une hygiène de vie professionnelle», a conclu notre interlocuteur.

■ S. B.

PROFESSEUR KARIM IZIROUEL, SPÉCIALISTE EN NEUROCHIRURGIE AU CHU MUSTAPHA-PACHA D'ALGER

«Généraliser l'utilisation du dossier numérique du patient»

Dans cet entretien, le Pr. Karim Izirouel, neurochirurgien au CHU Mustapha-Pacha d'Alger évoque l'importance des formations médicales continues (FMC) dans l'amélioration de l'offre de soins conformément aux directives présidentielles. Au-delà, il plaide pour l'introduction de moyens modernes dans l'orientation et la prise en charge des patients

Entretien réalisé par Samira B.

La formation médicale continue est l'une des priorités du ministère de la Santé. Pourquoi ?

Effectivement. C'est une nouvelle note du ministère de la Santé envoyée à toutes les directions de santé conformément aux directives du président de la République dans le but d'extrapoler les formations médicales continues (FMC) en dehors des CHU. La FMC est une opportunité d'évaluer des pratiques professionnelles. Nous avons, dans un premier temps, ciblé les médecins généralistes qui exercent dans les EPH, EPSP et les médecins libéraux. Ces formations sont assurées par des spécialistes. Nous avons ciblé les pathologies les plus fréquentes à savoir les cancers, les maladies infectieuses, la neurochirurgie, la médecine légale, la néphrologie, l'ORL, l'hématologie, la médecine interne et les maladies pédiatriques. En tout, 16 spécialités. Le but est de nous rapprocher de nos médecins généralistes qui sont au chevet des patients dans différentes régions.



Nous avons aussi besoin de tisser des liens entre spécialistes et généralistes et de travailler en réseau afin de pouvoir canaliser et aiguiller la prise en charge des patients. Nous devons corriger certaines conduites et méthodes s'agissant surtout de l'orientation des malades.

De quelles conduites parlez-vous ?

À l'ère du numérique, il n'est pas normal de continuer de travailler avec le papier. Le recours à la généralisation de l'utilisation du dossier numérique du patient et la télémedecine sont un impératif. Nous avons besoin d'un réseau qui regroupera le généraliste et le spécialiste. Le malade perd beaucoup de temps dans la recherche d'un spécialiste. Le recours à la télétransmission du dossier et à la télémedecine sont d'autres outils qu'on doit introduire à

grande échelle. Le malade doit se présenter au CHU uniquement s'il a besoin d'une consultation spécialisée ou d'une hospitalisation.

Quel serait le gain économique ?

Avant de parler de gain économique, l'intérêt de cette démarche concerne les malades qui vont faire l'économie des déplacements inutiles et les structures hospitalières qui éviteront la saturation de leurs services. Certaines pathologies légères comme les AVC ischémiques peuvent être prises en charge au niveau des EPH où les médecins sont formés sur les conduites à tenir. C'est à nous de nous déplacer vers ces zones, de réunir et de former les médecins des centres de proximité. Notre objectif est aussi d'assurer la pérennité de ces actions et de les généraliser à tout le territoire national. Nous comptons d'ici trois mois organiser une journée de formation sur les maladies pédiatriques afin d'aider et de permettre à nos confrères de suivre les évolutions thérapeutiques.

Le retour au médecin de référence revêt-il un caractère d'urgence ?

Absolument. La médecine moderne est basée sur le médecin de famille ou référent qui reçoit, en premier, le patient dans le cadre d'une consultation ou d'une urgence. Le tri initial est primordial pour l'optimisation des soins. Avec la généralisation du dossier électronique du malade, la tâche sera moins pénible pour le médecin et pour le malade. On n'a le choix que d'adopter des démarches innovantes.

■ S. B.

UNIVERSITÉ D'ALGER 2

Les langues sacrées en débat

EXISTE-T-IL DES LANGUES SACRÉES OU JUSTE UNE MYSTIFICATION née de convictions, voire d'idéologies façonnées à travers l'histoire des religions ? Qu'en est-il de la langue arabe ? En somme, c'est la problématique qui a été soulevée en prologue à la conférence-débat intitulée «Autour de la langue sacrée», animée, hier à l'Université d'Alger 2 (Bouzaréa), par Kamel Chekkat, théologien et chercheur en religions comparées.

Invité par le laboratoire de recherche Lirradi, organisateur de l'événement, Chekkat a d'emblée apporté une réponse claire et concise à la problématique des langues sacrées : «Il n'y a pas de langue sacrée proprement dit.» Bien que son affirmation soit des plus catégoriques, le conférencier en a fait un interstice introductif accrocheur pour développer et lever le voile sur la notion de la sacralité de la langue en remontant à la genèse, tout en élargissant la perspective de son argumentaire qui fait appel à l'histoire, à l'influence des civilisations, à la géographie, ainsi qu'à l'explication de certaines acceptions et fausses vérités devenues immuables par l'effet d'un «scienticide» systématique et consécutivement à l'enjeu scientifique actuel, dont la propension hégémonique a favorisé l'émergence d'un révisionnisme qui remet en question les réalisations scientifiques ou les découvertes datant de la civilisation musulmane.



Pour l'invité de Lirradi, la notion de la langue sacrée est une création judéo-chrétienne qui a fait à l'origine du grec ancien, puis du latin (chrétiens) la base des livres bibliques et, partant, en ce qui concerne les chrétiens la langue sacrée de l'Etat théocratique.

Un état de fait qui a, par extension, sacralisé la diplomatie papale, dès lors qu'elle est de l'apanage des ecclésiastiques. «Au contraire de la théocratie des chrétiens, la civilisation musulmane est bâtie sur un socle théocentrique où la religion en représente le centre, mais tout ce qui gravite autour est l'œuvre de l'humain, donc par définition non sacré», compare-t-il. La

nuance est de taille. «Les civilisations émergent notamment des pensées et d'une religion. La civilisation musulmane est un exemple abouti de cette définition, tant sa contribution pour l'humanité a été inestimable», souligne Kamel Chekkat.

Selon lui, il est illusoire de dire que l'Occident actuel est une civilisation. «Le terme juste est le progrès occidental compte tenu de son évolution», précise-t-il. Un progrès scientifique qui a, par la force des rapports, imposé de nouveaux paradigmes qui font souvent fi des réalisations et de découvertes scientifiques, notamment musulmanes. Il cite, à titre d'exemple, la

découverte du nouveau monde ainsi que les recherches abouties menées par des scientifiques ayant marqué l'âge d'or de la civilisation musulmane que de nombreux savants européens en revendiquent la paternité et que la tradition scientifique leur attribue. Ce scienticide est d'autant flagrant que la carte géographique mondiale est conçue de telle sorte que le monde occidental et le Nord, en général, soient supérieurs au reste du monde.

Pour revenir à la sacralité de la langue, Chekkat a souligné que la langue arabe a été un moteur dominant dans la construction et même à l'apogée de la civilisation musulmane. Pour autant, elle n'est pas sacrée. Un concept propre, rappelle-t-il, à la culture judéo-chrétienne. «Le Saint Coran est sacré, son texte est sacré et, en revanche, la langue n'en est pas», argumente-t-il. Toutefois, il a tenu à clarifier que l'arabe est une langue très aboutie et qu'elle est un vecteur des sciences. «L'arabe comporte 12,6 millions de mots et est dotée d'une extraordinaire flexibilité d'absorber les mots et les sciences», affirme-t-il. De l'avis même d'éminents orientalistes, l'arabe est une langue particulière.

A ce propos, Franz Rosenthal évoque dans ses études la supériorité de la langue arabe qui comporte pas moins de 2.400 racines. Un constat que fait également sien Alfred Guillaume qui estime que la puissance de la langue arabe est puisée de sa flexibilité et de sa facilité d'absorber les sciences. En somme, Kamel Chekkat a invité l'assistance nombreuse à réveiller en elle, et en nous tous par extension, la sacralité de la mission de faire de l'arabe une langue scientifique et de la recherche.

■ Amirouche Lebbal

DJANET

Organisation d'une exposition d'art et d'artisanat

Divers pans du riche patrimoine de la wilaya de Djinet sont à l'honneur dans une exposition initiée par la direction locale de la culture et des arts dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai).

La manifestation, qui a pour cadre le préau du siège de l'Office national du parc culturel du Tassili-N'Ajjer, zone touristique de Tisrass, ville de «la Perle du désert» (Djanet), prévoit de riches modèles et produits d'artisanat dont des bijoux, des effets vestimentaires traditionnels et des produits de vannerie et de sparterie. Le directeur de l'office du parc culturel Tassili-N'Ajjer, Abdelkader Haffaoui, a déclaré que les organismes de la wilaya s'emploient à préserver, avec le concours de différents partenaires, le patrimoine local par la valorisation de ses composantes et de divers pans culturels de la région. Animé par des associations culturelles et des artisans, le programme élaboré par la direction locale de la culture et des arts, en coordination avec l'Office national du parc culturel du Tassili-N'Ajjer, prévoit un bouquet d'activités culturelles et artistiques dont l'objectif est de promouvoir le legs matériel et immatériel de la région.

L'on relève, entre-autres, l'organisation d'expositions d'artisanat au niveau des différentes régions de la wilaya, des soirées artistiques animées par des vedettes de la chanson targuie, en plus de l'animation de communications sur les lois visant la sauvegarde et la préservation du patrimoine culturel, a indiqué la responsable de l'animation culturelle à la direction de la culture, Bahia Bouceddi. Des exposés ayant trait aux voies de conservation des sites archéologiques et touristiques et de la protection de



rel, a indiqué la responsable de l'animation culturelle à la direction de la culture, Bahia Bouceddi. Des exposés ayant trait aux voies de conservation des sites archéologiques et touristiques et de la protection de

la faune menacée d'extinction sont enfin annoncés au niveau d'écoles primaires de régions enclavées regorgeant de gravures et dessins rupestres, dont «Tourres», «Ihrir», «Bordj El-Houas» et «Tassit».

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE TUNIS

Les éditeurs algériens en force

L'Algérie participe à la 38^e édition du Salon international du livre de Tunis qui se déroule, depuis le 19 et ce, jusqu'au 28 avril au Parc des expositions du Karam, à Tunis, selon un communiqué du ministère de la Culture et des Arts. L'Entreprise nationale des arts graphiques (Enag) occupera un pavillon contenant plus de 650 titres dans divers domaines et des ouvrages parus chez 24 maisons d'édition algériennes, entre histoire, littérature, philosophie, grands livres, littérature de jeunesse seront exposés. Le Salon, auquel prennent part également 314 maisons d'édition de 25 pays, se tient sous le slogan «Solidarité avec le peuple palestinien», dans un contexte où la bande de Gaza continue de subir, depuis le mois d'octobre 2023, une agression de l'armée terroriste sioniste. Concernant le choix du slogan, le comité d'organisation a mis en avant la volonté de «dénoncer les crimes barbares perpétrés par l'occupation et briser le siège intellectuel qu'on essaye d'im-



poser», car l'enjeu aujourd'hui est lié à une bataille pour l'existence culturelle. «La préservation du patrimoine culturel est au cœur du conflit», indique le communiqué. Cette idée d'honorer la Palestine se consolide, ajoute les organisateurs, par la programmation de rencontres-débats sur l'identité palestinienne, la résistance de son peuple, les crimes de guerre et génocides commis par l'armée sioniste sur l'engagement littéraire. Des intellectuels palestiniens, dont le philosophe et penseur Ahmed El-Barkawi et l'écrivain Adaniya Shibli y prendront part. Le 38^e Salon international du livre de Tunis accueille des intellectuels et écrivains de Tunisie, d'Italie (invité d'honneur), d'Argentine, du Yémen, de Mauritanie, de Chine et du Koweït, parmi lesquels le romancier algérien Waciny Laredj. L'Algérie était l'invité d'honneur de la 34^e session du Salon qui s'est tenue en 2018.

BIENS CULTURELS Les incendies, une source de menace



La direction des activités culturelles de la wilaya d'Alger a organisé, en collaboration avec l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme (Epau), lundi dernier, au palais des Rais (Bastion 23), une conférence animée par le professeur Kheir-Eddine Guerrouche. Ce dernier a évoqué «La protection du patrimoine culturel contre les dégâts des incendies». L'enseignant-chercheur a affirmé que la protection du patrimoine culturel contre les dégâts dus aux incendies «est un enjeu majeur qui nécessite une approche proactive et multidimensionnelle». «Les grands incendies ont généralement un impact catastrophique qui entraîne la perte totale ou quasi totale du bien culturel», a-t-il fait remarquer. Parlant de l'Algérie, il a révélé que «chaque année, une moyenne de 3.000 feux parcourent 30.000 ha alors que les formations forestières ne couvrent que 2% de la surface du pays». «Ces feux constituent l'une des trois plus grandes menaces pour l'homme, les biens patrimoniaux et l'environnement», a-t-il proclamé. Les spécialistes considèrent que le nord de notre pays est d'une vulnérabilité très élevée. Certaines wilayas connaissent une périodicité de feux catastrophiques. Tizi-Ouzou est l'une des plus touchées. «Les changements climatiques exacerbent la menace et avec l'évolution du régime des précipitations, la probabilité d'incendies plus violents augmentera d'année en année», a-t-il expliqué. Toutefois, ces incendies peuvent être évités ou grandement réduits grâce à des procédures d'entretien et de sécurité appropriées. «Les gestionnaires de patrimoine doivent envisager des mesures de prévention/atténuation pour limiter les sources d'inflammation et les effets de l'incendie et préparer des plans d'atténuation efficaces», a-t-il enfin recommandé

■ Hamai Kenza

LES COURSES À EL EULMA



LE CHEVAL DU JOUR
6-Faycal d'Hem

LE COUP SUR PLACÉ
3-Skandar

LE JOKER DE CHARME
9-Tandja

LE QUINTÉ SPÉCULATIF
3-6-1-9-X

LE PRONOSTIC
VÉRITÉ

3- Skandar / 6-Faycal d'Hem / 1-Nasr Waten / 4-Cheikh el Arabe / 7-Dhikra / 5-Rista / 14-Hayla / **En H. S : 3-6-1-4-X**

TURIE

HORIZONS • Mercredi 24 Avril 2024



Skandar, une belle carte

L'hippodrome Bazer-Sakhra d'El Eulma organise ce lundi une épreuve à caractère de bonne composition qui mettra aux prises quatorze chevaux de 4 ans et plus pur-sang arabes de valeur sensiblement égale, ce qui nous donne un aperçu sur la valeur des chevaux engagés qui reste équilibré de par leurs gains, il faut en convenir et cela en rapport avec la condition du jour où l'on relèvera, à l'exception de la femelle alezan de 4 ans Dahia Kari qui ne possède aucun gain à son actif, mais qui vient de terminer en tête des battus sur la courte distance de 1.000 mètres et qui relève d'une écurie de métier, ainsi qu'une autre pouliche de 4 ans Ghadirre qui a terminé dans le bas du classement lors de son premier essai qui remonte au mois de décembre dernier et qui a dû être engagé pour gonfler les stalles. Les autres coursiers engagés totalisent des gains des quatre top weight Nasr Waten, qui reste sur une longue série de bons essais et qui retrouve en la circonstance le jockey en herbe A. Attallah qui devrait le propulser aux premiers rangs de l'épreuve du jour. De même que Skandar et Cheikh el Arabe qui eux aussi viennent de réaliser un sans-fautes lors de leurs dernières participations en course et dont il faudra accorder la plus grande attention à l'heure des choix. Quant au cheval Hatarane il n'a pas réalisé de grandes performances, exception faite pour une 3^e place sur 1.100 mètres et qui aura le désavantage de changer encore une fois de partenaire. C'est aussi le cas d'autres chevaux en lice qui ont réalisé d'excellentes prestations durant leurs dernières sorties. De ce fait, c'est dire si nous sommes confrontés à un véritable dilemme où il faudra faire preuve de perspicacité afin de pouvoir confectionner des lignes de jeu fiables qui puissent un tant soit peu nous guider vers la combinaison gagnante qui risque d'être royale, car la tendance en ce meeting de printemps est aux gros rapports P.M.U à la gagne, quant à la place, elle ne rembourse pas parfois la mise engagée. On devrait à cet effet revoir le mode de calcul et permettre ainsi à toutes les parties concernées de trouver leur compte. Et si l'on prend en considération les paramètres techniques de cette épreuve, des combinaisons élargies seront à mon humble avis la meilleure alternative à ce genre d'aléas, même si cette course assez complexe nécessite une analyse poussée afin de décortiquer les chances de chaque concurrent en présence en tenant compte de la forme, de l'aptitude au parcours, mais surtout de l'efficacité du jockey qui reste là, l'un des arguments les plus déterminants. Cela dit, j'accorderai pour ma part les faveurs du pronostic au pensionnaire de la grande écurie S. Berrah, le mâle Rouan de 5 ans (Skandar), qui vient de laisser une bonne impression lors de ses dernières sorties et qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il sera piloté par le très en forme jockey C. Attallah, qui ne monte qu'à bon escient qui est là un argument de taille pour le retenir parmi les priorités, car il affrontera un lot largement à sa portée. Pour rappel, ce 3 en 1 s'adresse aux chevaux de 4 ans et plus, pur-sang arabes nés et élevés en Algérie, n'ayant pas totalisé la somme de 151.000 DA depuis le 01.10.2023 à ce jour. surcharge de 1 kg par tranche de 30.000 DA reçus en gains et places depuis la même date d'effet de la condition.

■ Y. S.

SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES ET DU PARI MUTUEL							
MERCREDI 24 AVRIL 2024				PRIX : NACIB PUR SANG ARABE N.E.E			
QUARTÉ-QUINTÉ				15h30			
				350.000 DA ● 1.200 MÈTRES			
PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS	CDS	ENTRAÎNEURS	NOTRE AVIS
N. Bouchelaghem	1	Nasr Waten	A. Attallah	57	09	M. Hamidi	Du métier
H. Safsaf	2	Hatarane	K. Doukhi	57	03	K. Doukhi	En méforme
S. Berrah	3	Skandar	C. Attallah	57	04	Propriétaire	Base
M. Sellami	4	Cheikh el Arabe	H. Raâche	57	08	Propriétaire	Sur sa valeur
T. Dlih	5	Rista	M. Bouchama	56	05	A. Lacheheb	Ne pas négliger
D. Lemmadi	6	Faycal d'Hem	J.Y. Mouissi	56	10	Propriétaire	En bon rang
S. Rouichi	7	Dhikra	S. Benyettou	55	14	Propriétaire	Des chances
M. Zaâboub	8	Dahia Kari (o)	A. Boulesbaâ	55	01	Propriétaire	Pas évident
A. Lamici	9	Tandja	O. Chebbah	54	12	O. Chebbah	Pourquoi pas
A. Lehas	10	10-Aarjouna	F. Chaâbi	54	11	A. Djebbar	Attention
A. Lounissi	11	Hiba d'Hem (o)	A. Chenafi	54	13	H. Ferhat	Spéculatif
Y. Bouchama	12	Jaouharae al Madjd	S. Bouhouch	54	02	Propriétaire	Pourquoi pas
A. Saâdoun	13	Ghadirre	Y. Loucifi	54	06	Propriétaire	Barrée
M. Chamekh	14	Hayla	J.M. Aïda	51	07	Propriétaire	Bien placée

(o) : Cheval portant une œillère



1-Nasr Waten : Ce mâle alezan de 7 ans, possède à son actif de bons essais, à son aise sur le parcours retenu, car c'est là qu'il s'exprime le mieux et vu la forme de son excellent jockey du jour, il faudra compter avec lui au sprint final.

2-Hatarane : Exception faite sur une 3^e place sur 1.100 mètres, ce poulain de 4 ans qui relève d'une écurie de métier risque néanmoins de ne pas pouvoir tenir la comparaison face à bon nombre de coursiers engagés qui l'ont devancé à plusieurs reprises.

3-Skandar : Très en verve ces dernières courses, ce pensionnaire de la grande écurie S. Berrah, qui reste sur une longue série de bons résultats et dont les intérêts ont été confiés encore une fois aux bons soins du crack jockey C. Attallah, s'élancera avec de sérieuses ambitions pour tenter de remporter cette épreuve.

4-Cheikh el Arabe : Ce vaillant coursier de 9 ans ne devrait pas trop forcer sur son talent pour venir occuper une place de choix à l'arrivée malgré sa valse de jockeys, car il vient de laisser une grosse impression lors de sa dernière sortie en terminant 2^e sur 1.300 mètres.

5-Rista : Cette femelle baie de 6 ans vient de terminer en tête des battus sur 1.300 mètres, mais il ne faut pas perdre de vue que ses meilleurs résultats ont été réalisés sur le parcours du jour ce qui lui vaudra à ne pas en douter de nombreux preneurs à l'heure des choix.

6-Faycal d'Hem : Ce pensionnaire de l'écurie D. Lemmadi, vient de terminer quatrième sur 1.100 mètres, n'étant pas dépourvu de moyens et s'étant déjà placé sur la distance du jour, un accessit reste largement dans ses aptitudes.

7-Dhikra : Cette pensionnaire de l'efficace écurie S. Rouichi de Barika vient de terminer 3^e sur 1.300 mètres. Reprenant du service, elle ne fera pas le déplacement pour de la simple figuration, mais bien au contraire pour continuer sur sa lancée, surtout qu'elle est très bien montée en la circonstance.

8-Dahia Kari : Elle vient de montrer le bout du naseau en terminant 6^e sur 1.000 mètres, alors qu'elle restait sur une longue série d'échecs, elle intéressera les inconditionnels de l'efficace écurie M. Zaâboub qui n'est plus à présenter.

9-Tandja : Elle semble tenir la forme comme le montrent ses deux dernières sorties et plus particulièrement sa 4^e place réalisée à Barika sur 1.300 mètres sous la férule du crack jockey O. Chebbah qui mettra tout en œuvre pour continuer sa belle série.

10-Aarjouna : Sa dernière sortie s'est soldée par une 3^e place sur 1.100 mètres. Reprenant du service il lui faudra gérer la défection du chevronné jockey S. Benyettou qui a préféré défendre les chances de Dhikra, mais le chevronné jockey F. Chaâbi qui la pilotera ce mercredi l'a déjà mené vers la victoire lors du meeting d'été passé.

11-Hiba d'Hem : Ce n'est pas un modèle de régularité, alternant les bonnes et mauvaises sorties, on l'envisagera en cas de défaillance des chevaux les plus appuyés au jeu.

12-Jaouharate al Madjd : Elle vient d'échouer à deux reprises, alors qu'elle restait sur un bon début de meeting d'hiver. Cependant vu les conditions de la course du jour, elle se confinera à un rôle d'outsider sans plus.

13-Ghadirre : Un essai à son actif fort décevant d'ailleurs elle est en toute logique barrée en théorie.

14-Hayla : Cette femelle alezan de 8 ans qui bénéficie d'une très belle décharge au poids et qui reste sur d'assez bons résultats conserve des chances non négligeables pour venir accéder en bon rang à l'arrivée.

MEILLEURES CHANCES

PREMIÈRES CHANCES

3- Skandar
1-Nasr Waten
7-Dhikra
5-Rista
4-Cheikh el Arabe
9-Tandja

SECONDES CHANCES

14-Hayla
5-Rista
10-Aarjouna
12-Jaouharae al Madjd
11-Hiba d'Hem

OUTSIDERS

2- Hatarane
8-Dahia Kari

ABANDONNÉS

13-Ghadirre

Judo

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE 2024

Les équipes nationales au Caire pour le titre

DÉCISIF À PLUS D'UN TITRE SERA LE CHAMPIONNAT D'AFRIQUE 2024 de judo, dont le coup d'envoi sera donné demain au Caire en présence d'athlètes représentant 35 pays. La délégation algérienne est, depuis lundi dernier, à pied d'œuvre en Egypte.

Pour cette compétition capitale pour la qualification aux Jeux olympiques de Paris, les judokas vont concurrencer pour récolter le maximum de médailles d'or en individuel et le titre africain par équipes mixtes selon le directeur des équipes nationales Abdenour Grioua. «Le judo national a sa place et son prestige sur le plan africain. A chaque échéance, nous devons jouer pour les premières places. Dans l'épreuve par équipes mixtes, nous viserons le sacre africain. Avec six athlètes, à savoir trois filles et trois garçons, nous pourrions en cas de consécration assurer notre participation par équipes à Paris et en individuel pour les six éléments», a-t-il fait savoir.

Pour Driss Messaoud Redouane (-73 kg) et Amina Belkadi (-63 kg), l'échéance africaine sera le tournant pour la qualification aux Olympiades. «Si les deux athlètes arrachent l'or, 700 points supplémentaires seront ajoutés à leur compte. Vu leur classement actuel dans le ranking olympique, à savoir 23^e avec 2406 points et 28^e avec 1818 points, Driss et Belkadi gardent leurs chances intactes pour se qualifier directement à la manifestation olympique. Ce qui ouvrirait les portes à Yasser Bouamar 46^e olympique dans la catégorie des -100 kg pour décrocher la qualification par quota continental», a-t-il expliqué.

A propos du nombre d'athlètes participants, «9 compétiteurs et 7 compétitrices représenteront le sport au tatami au Caire», selon Grioua. Au



sujet des pays qui vont concurrencer les équipes algériennes, Grioua a cité l'Egypte, la Tunisie, le Nigeria et le Cameroun.

«Nous sommes conscients que dans chaque catégorie, il y aura au moins deux athlètes qui nous causeront des difficultés. Cela dit, nous avons veillé à la bonne préparation de nos éléments. Le stage précompétitif a eu lieu à la salle d'El Biar.» Interrogé sur l'état de santé de Driss qui a connu une longue convalescence, Grioua a rassuré par rapport à la blessure de

l'une des valeurs sûres de notre judo. «Il a repris les entraînements au moment opportun. Après chaque arrêt brusque pour un athlète, il est logique qu'il connaisse une baisse sensible de forme. Driss a une force mentale qui lui a permis de se surpasser. D'ailleurs, je peux vous dire qu'il a récupéré toutes ses sensations. Il est prêt à conserver son titre africain qui lui permettra de composer son ticket pour les JO 2024.»

■ Adel K.

Football

TOURNOI DE L'UNAF (U17) – 4^E JOURNÉE

Les Verts en quête de rachat

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) affrontera aujourd'hui la Libye pour le compte de la 4^e journée du tournoi de l'UNAF des moins de 17 ans. Après deux résultats nuls ayant caractérisé leurs deux premières rencontres respectivement face au Maroc et la Tunisie sur le même score (1-1), les «Petits Fennecs» donneront la réplique cet après-midi à la Libye sur la pelouse du stade Omar-Hamadi à Bologhine. Pour son 3^e match dans cette compétition, les protégés d'Aziz Lahoussine n'ont pas le droit à l'erreur. Ils doivent impérativement l'emporter afin de maintenir le cap pour une éventuelle consécration. En sa qualité de pays hôte du tournoi, l'Algérie fait partie des favoris et a toujours son destin en main pour espérer atteindre son objectif. Une victoire face aux Libyens permettrait aux coéquipiers d'Abdeljalil Mansouri de porter son capital à 5 points. Dans l'autre match, les Égyptiens défieront les Lionceaux de l'Atlas et pourraient leur chiper le fauteuil en cas de succès et comptabiliseraient de ce fait 7 unités. Avec un tel scénario, le quatrième et dernier match entre l'Algérie et l'Égypte serait synonyme de finale et déciderait du vainqueur du tournoi.

Selon le système de compétition établi, l'équipe classée première à l'issue de ce mini-championnat sera déclarée championne.

■ K. H.

PROGRAMME

Aujourd'hui (4^e journée)
Stade Omar-Hamadi (Bologhine) :
Algérie - Libye (15h00)
Égypte - Maroc (18h00)

CHAMPIONNAT NATIONAL DE SEMI-MARATHON

Tipasa accueillera l'édition 2024



L'édition 2024 du championnat national de semi-marathon Mada-Abdelmadjid se déroulera le vendredi 26 avril, sur une distance réglementaire de 21,098 kilomètres, dans la wilaya de Tipasa, a appris l'APS hier auprès des organisateurs. La compétition est ouverte uniquement aux seniors et aux moins de vingt ans (messieurs et dames). Le coup d'envoi des courses sera donné à 9h00, à Bousmail, alors que l'arrivée est prévue devant le complexe touristique CET de Tipasa, a-t-on détaillé de même source. «Les clubs peuvent participer avec autant d'athlètes qu'ils le souhaitent, par catégorie d'âge et par sexe, sauf que l'engagement dans les

épreuves par équipes sera nominatif et le classement final sera établi sur la base des trois premiers classés», a-t-on encore précisé. Pour veiller au bon déroulement de la compétition, les organisateurs ont prévu des points de ravitaillement et de rafraîchissement tout au long du parcours, comme exigé par la réglementation. Les lauréats auront droit à des diplômes et des médailles en individuel, ainsi qu'à des coupes par équipes. Les seniors (messieurs et dames) auront droit à des récompenses financières, allant jusqu'à 35.000 DA pour les vainqueurs. Le dernier délai pour confirmer les engagements a été fixé hier à minuit.

ATHLÉTISME

JO 2024

L'élite algérienne se prépare à l'étranger

Une vingtaine d'athlètes (messieurs et dames), représentant l'élite de l'athlétisme algérien, ont choisi de peaufiner leur préparation à l'étranger, particulièrement en Turquie, en prévision des importantes échéances internationales à venir, à leur tête les Jeux olympiques 2024 qui auront lieu à Paris du 26 juillet au 11 août.

Le vice-champion du monde du 800 mètres Djamel Sedjati et ses coéquipiers Yacine Hethat, Amine Derabli et Fouad Hamada se trouvent depuis le 5 avril à Doha (Qatar), pour un stage bloqué qui s'étalera jusqu'au 30 avril, sous la direction du coach Amar Bénida.

De son côté, la lanceuse de marteau Zahra Tatar a jeté son dévolu sur l'île Maurice, où elle se trouve depuis le 7 avril, en compagnie de son entraîneur Hakim Toumi, pour un stage bloqué qui s'étalera jusqu'au 22 mai.

Le lanceur de disque Oussama Khenouci, lui, a choisi la Hongrie pour effectuer son stage, du 15 avril au 15 mai, alors que le triple sauteur Yasser Mohamed Tahar Triki a opté pour la ville turque d'Antalya, pour un stage programmé du 25 avril au 5 juin. L'athlète du CR Belouizdad sera encadré par l'entraîneur Aït Amar.

Idem pour Zouina Bouzebra, l'autre lanceuse de marteau, qui a choisi elle aussi la ville d'Antalya pour effectuer son stage de préparation, tout comme le hurdler Amine Bouanani (110 m/haies) et les demi-fondistes Slimane Moula, Zine El Abidine Lagoune et Amazigh Amroune.

Le stage de Bouzebra est prévu du 24 avril au 24 mai, sous la direction du coach Khaled Belmihoub, alors que celui de Bouanani débutera le 25 avril et se poursuivra jusqu'au 28 mai, au moment où celui des demi-fondistes a



débuté le 16 avril et s'étendra jusqu'au 15 mai. Ils seront tous les trois sous la direction du coach Sid Ali Sabour.

Le groupe dirigé par l'entraîneur Réda Abdenouz, et qui se compose des demi-fondistes Mohamed Ali Gouaned, Ramzi Abdenouz et le jeune Haïthem Chenitef se trouve également à Antalya depuis le 15 avril, pour un stage bloqué qui s'étalera jusqu'au 15 mai.

De son côté, le coach Saïd Ahmim a choisi Antalya pour apporter les derniers réglages à la préparation de ses athlètes, notamment Hicham Bouchicha, Billel Tabti et El Hadi

Lameuch. Leur stage, qui a débuté le 1^{er} avril, prendra fin le 21 mai.

Enfin, le coureur Salim Keddar a jeté son dévolu sur la France pour un stage bloqué du 27 avril au 31 mai, alors que le hurdler (400 m/haies) Abdelmalik Lahoulou a choisi le Portugal, pour un stage prévu du 4 mai au 3 juin.

Outre l'athlétisme, le sport algérien a déjà réussi à qualifier plusieurs autres athlètes, dans d'autres disciplines, comme le cyclisme, la gymnastique, la lutte, la boxe et l'aviron, en attendant peut-être d'autres spécialités, comme le judo.

COUPE D'ALGÉRIE (DEMI-FINALES) : CE SOIR (21H) : USMA - CRB

Le Chabab veut sa revanche

LE STADE NELSON-MANDELA renoue ce soir (21h) avec l'ambiance des grands jours à l'occasion de la demi-finale de la Coupe d'Algérie Mobilis 2024 entre l'USMA et le CRB.

Prévu initialement à 20h45, le coup d'envoi de ce big rendez-vous a, rappelle-t-on, été décalé d'un quart d'heure, sur demande de la télévision nationale EPTV, diffuseur de la compétition. Plus qu'un derby, il s'agira avant tout d'une question de suprématie entre ces deux clubs les plus titrés dans l'épreuve populaire en compagnie de l'ESS et du MCA avec 8 trophées chacun. D'ailleurs, que ce soit à Soustara, fief habituel des Rouge et Noir, du côté de Laâkiba, quartier emblématique des Rouge et Blanc ou sur les réseaux sociaux, les supporters des deux teams ont déjà lancé les hostilités en se chambrant mutuellement.

Cela promet au moins de garantir une belle affiche entre ces deux voisins qui ne se connaissent que trop bien. Certes, l'état de forme de chaque équipe n'est pas le même, mais l'objectif reste identique: gagner pour arracher une place en finale de Dame Coupe. Si les Usmistes vont pouvoir aborder ce rendez-vous avec un moral au beau fixe, eux qui



sont bien partis pour disputer la finale de la Coupe de la CAF pour la seconde année de suite, ce ne sera guère le cas pour les Belouizdadis qui misent énormément sur cette compétition pour sauver une saison bien en

deçà des attentes. Déjà éliminés sans gloire de la Ligue des champions africaine après la lourde défaite face aux Tanzaniens de Young Africans (4-0), les hommes de Marcos Paqueta ont vu leurs chances de briguer un 5^e titre

consécutif de champion d'Algérie, s'amenuiser à cause d'un parcours en dents de scie marqué notamment par les résultats négatifs dont deux échecs en aller et retour contre cette même équipe de l'USMA (0-1 et 1-2). Autant dire que dans le camp du Chabab, il y aura certainement de la revanche dans l'air. Finaliste malheureux de la précédente édition, les coéquipiers de Sofiane Bouchar qui devrait retrouver sa place dans l'axe central de la défense après avoir purgé 3 matches de suspension, auront à cœur de se racheter et faire oublier à leurs fans cette fameuse finale perdue contre l'ASO au stade Miloud-Hadfi d'Oran. Reste à savoir si les capés de Carlos Garrido vont l'entendre de la même oreille? Eux qui entendent franchir ce cap du CRB et tenter de reconquérir ce trophée de la Coupe d'Algérie derrière lequel ils courent depuis 2013 et cette finale remportée devant le voisin du MCA (1-0).

En tout cas, cette chaude explication qui contrairement à l'autre demi-finale, MCA - CSC, jouée hier soir à huis-clos, sera suivie par une foule record et risque d'aller au-delà du temps réglementaire, voire aux tirs au but. Cette rencontre sera dirigée par le directeur de jeu Lotfi Bekouassa qui sera assisté d'Abes Akram Zerhouni et Adel Abane. Le quatrième arbitre sera Youcef Gamouh. La VAR a été confiée à l'arbitre international, Mustapha Ghorbal, assisté d'Asma Fériel Ouahab.

■ Mehdi F.

MATCH USM ALGER - RS BERKANE

La décision de la CAF attendue aujourd'hui

La décision de la Confédération africaine de football (CAF) concernant le match USM Alger-RS Berkane, initialement prévu dimanche dernier à Alger pour le compte de la demi-finale aller de la Coupe de la Confédération africaine de football, et non joué en raison du refus des joueurs du club marocain d'entrer sur le terrain, est attendue au plus tard aujourd'hui mercredi, a indiqué l'ancien arbitre international algérien Mohamed Zekrini.

«Du point de vue réglementaire et en raison de l'approche du match retour entre l'USMA et la RS Berkane, prévu le 28 avril, la Confédération africaine de football doit rendre sa décision finale sur le match qui n'a pas eu lieu en date et lieu fixés auparavant, et après la lecture des différents rapports qui lui seront remis par les officiels désignés pour le match», a indiqué à l'APS, Mohamed Zekrini, connu pour sa maîtrise du volet de l'arbitrage international.

L'ancien referee international a expliqué que les quatre officiels désignés pour la rencontre sont tenus, comme il est d'usage, de rédiger leurs rapports sur le terrain, chacun selon la tâche qui lui a attribuée. «L'arbitre principal est tenu tout d'abord d'envoyer ce qu'on appelle un rapport flash qui est rempli sur place dans les vestiaires, où il doit signaler que le match n'a pas eu lieu suite au refus de l'équipe de Berkane de pénétrer sur le terrain pour jouer le match. Ensuite, une fois à l'hôtel en Algérie, il rédigera son rapport détaillé avec tous les faits depuis la réunion technique qui précède le match, jusqu'à sa constatation du non-déroulement de la rencontre, en mention-

nant le refus de l'équipe de Berkane d'entrer sur le terrain et ses raisons», a détaillé Zekrini. Selon l'interlocuteur, il y aura aussi les rapports du commissaire du match, du coordinateur et de l'assesseur (évaluateur des arbitres). Et d'ajouter : «après la notification aux deux clubs de la décision de la CAF, l'équipe pénalisée aura le droit de faire appel de cette décision au niveau de la commission de recours de l'instance africaine et si celle-ci confirme la première décision, le club peut, alors, porter son recours au TAS (Tribunal sportif arbitral) de Lausanne dont la décision sera irrévocable et applicable».

Interrogé sur le rôle de la FIFA dans cette affaire, l'ancien arbitre international algérien a expliqué que cette dernière peut être saisie par le TAS à Lausanne pour plus d'informations et d'explications. A une question sur la possibilité de faire rejouer le match sur un terrain neutre, Zekrini a souligné que «cette hypothèse n'a pas d'assise. Là aussi, la réglementation est claire, une décision pareille ne peut-être possible que s'il s'agit d'un match barrage, alors que ce n'est pas le cas pour la rencontre USMA-RS Berkane», a-t-il expliqué.

«Cette affaire est très délicate et a dépassé le cadre sportif. La loi 4 du football relative à l'équipement des joueurs, est claire et dénote que l'équipement ne doit présenter aucun slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux, personnel ou publicitaire autre que le logo du fabricant», a conclu Mohamed Zekrini.

Il faut ajouter à cette loi l'article 50 de la Charte olympique du Comité international olympique (CIO), dans son alinéa 2 :



«aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique».

ATM MOBILIS DEVIENT ACTIONNAIRE UNIQUE DE LA JSK

El Hadi Ould Ali, nouveau président

L'assemblée générale extraordinaire (Agex) de la Société sportive par actions de la Jeunesse sportive de Kabylie (SSPA/JSK) s'est tenue, hier, à Bab-Ezzouar, au siège de l'opérateur public de la téléphonie mobile, ATM Mobilis qui, pour rappel, est l'actionnaire majoritaire de la SSPA/JSK. Et ce sous la présidence du PDG de cette entreprise Chawki Boukhazani, en présence de huit actionnaires à savoir Abdellah Bouzit, Rachid Ali Azouaou, Yazid Iarichene, Mourad Ziat, Achour Cheloul, Nassim Benabderrahmane, Khelifa Chioukh et le CSA représenté par son président Djaffar Aït Mouloud. Une Agex qui avait traité de la situation sportive et financière de la SSPA/JSK. Une situation jugée mitigée par l'actionnaire majoritaire qui avait tenu à la convocation de cette assemblée pour en débattre.

Convoquée par le désormais ex-président du conseil d'administration de la SSPA, Achour Chelloul, cette Agex devait discuter initialement de la situation financière du club. Et ce avant qu'un autre ordre du jour soit inscrit à savoir la réorganisation de toute la société. Une réorganisation qui passe bien évidemment par les coudées franches que devait obtenir ATM Mobilis sans avoir dans ses bras des actionnaires. Pour avoir la liberté de ses mouvements, il lui fallait pousser ces actionnaires à céder leurs parts sociales détenues dans le capital de la société.



Opération qui s'est concrétisée en amont et en aval de cette Agex par les actionnaires présents qui ont signé cette cession de parts de façon unilatérale et à titre gracieux, «dans l'intérêt du club», avaient-ils tous déclaré. Mieux, Achour Chelloul, dans le

sillage de la cession de ses parts, a même annoncé son retrait de la présidence du club. Reste à savoir si les actionnaires absents procéderont eux aussi à la cession des leurs. Il s'agit entre autres des héritiers du défunt Moh-Chérif Hannachi, du défunt Azeddine Mellal, d'Azlef, de Chioukh, de Kana, de Zemerli et de Chérif Mellal.

Dans la lancée, et à la fin de cette défunte, le PDG d'ATM Mobilis a annoncé l'installation à la tête de la SSPA/JSK, de l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali. Il aura à ses côtés des fonctionnaires d'ATM Mobilis à savoir Adel Boudedja, Samir Djabellah, Redouane Bouayad et Samir Oukid qui composent désormais le nouveau conseil d'administration de la SSPA/JSK. Ould Ali devrait de son côté annoncer le nom de ses collaborateurs qui auront la charge du volet sportif de la formation kabyle. Hakim Meddane et Hakim Madjène sont aussi pressentis aux postes de manager général et chargé du centre de formation. Ould Ali, que nous avons joint le matin avant la tenue de cette Agex, nous a fait part de «sa fierté de se retrouver à la tête de la JSK, tout en le servant et en servant le pays à travers la JSK qui le représentera dignement à l'international».

■ Rachid Hammoutène

La situation à Ghaza, priorité de l'Algérie au Conseil de sécurité

CONFÉRENCE DE «LA LIGUE DES PARLEMENTAIRES POUR AL-QODS»

Réunion préparatoire au Conseil de la nation



Le président du Conseil de la nation Salah Goudjil, a présidé, hier à Alger, une réunion de coordination en prévision de la participation d'une délégation parlementaire du Conseil de la nation aux activités de la Conférence de «La Ligue des Parlementaires pour Al-Qods», prévue du 26 au 28 avril à Istanbul (Turquie), a indiqué un communiqué du Conseil. «Cette réunion de coordination a été l'occasion pour Goudjil de réaffirmer la position constante de l'Algérie en faveur de la cause palestinienne, et son soutien absolu au droit du peuple palestinien à la résistance jusqu'à l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale». Le président du Conseil de la nation a souligné «l'importance du rôle de la diplomatie parlementaire nationale pour accompagner la diplomatie officielle sous l'égide du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans ses efforts visant à mettre fin à la politique génocidaire et au déplacement forcé imposés par l'occupation israélienne à Ghaza en Palestine meurtrie». Dans le même contexte, Goudjil a insisté sur «l'importance de la coordination avec les Parlements des pays frères et amis de la cause palestinienne, pour incriminer l'occupation, protéger le peuple palestinien et soutenir les efforts de l'Algérie au Conseil de sécurité pour l'octroi de la qualité de membre à part entière à la Palestine au sein de l'Organisation des Nations unies».

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER, AHMED ATTAF, a affirmé, hier à Alger, que la situation tragique dans la bande de Ghaza et la cause palestinienne demeuraient en tête des priorités de l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations unies, où elle continuera d'œuvrer pour un cessez-le-feu immédiat et permanent.



Attaf, qui recevait la présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mirjana Spoljaric Egger, a précisé que «la situation tragique dans la bande de Ghaza et la cause palestinienne, en général, demeurent en tête de nos priorités au Conseil de sécurité des Nations unies, où nous continuerons de faire pression pour imposer un cessez-le-feu immédiat et permanent, faciliter les efforts humanitaires sans condition ni restriction et assurer la protection des civils palestiniens». L'Algérie «continuera aussi de rappeler la nécessité impérieuse de soutenir le droit historique et inaliénable du peuple palestinien à l'établissement de son Etat souverain et indépendant», a ajouté le ministre, soulignant que «c'est le seul moyen d'assurer une paix et une stabilité durables au

Moyen-Orient». Et d'assurer que «le CICR peut compter sur la voix de l'Algérie au Conseil de sécurité pour défendre avec force sa mission humanitaire en tant qu'organisation indépendante, neutre et impartiale».

Attaf n'a pas manqué, à cette occasion, de saluer «les efforts des équipes du CICR dans la bande de Ghaza, dans les territoires palestiniens occupés, où elles continuent de fournir des soins de santé de base et d'autres services vitaux dans des circonstances très difficiles». Le ministre a également rendu hommage aux efforts de ces équipes qui «continuent de braver tous les risques et toutes les difficultés pour sauver la vie des Palestiniens sans défense», déplorant «la perte tragique de ces femmes et de ces hommes courageux qui ont payé un lourd tribut en essayant d'améliorer la situation à Ghaza». Attaf a, par ailleurs, précisé que ses entretiens

avec M^{me} Spoljaric Egger avaient permis de «passer en revue les relations solides et privilégiées entre l'Algérie et le CICR». Des relations, a-t-il dit, «fondées sur l'engagement constant de l'Algérie et son attachement au droit international humanitaire» et «tirant leur force des valeurs fondamentales de confiance, de soutien et d'entente mutuels auxquelles l'Algérie et le CICR sont si attachés». Dans le même sillage, le ministre des Affaires étrangères a fait savoir que l'Algérie aspirait à «approfondir les discussions fructueuses amorcées il y a trois mois à New York, avec le CICR au sujet de la cause palestinienne et d'autres crises dans notre région et au-delà». Le ministre a, par ailleurs, réitéré la gratitude de l'Algérie envers le CICR, qui lui a remis les archives se rapportant à ses activités et actions humanitaires dans le pays durant la lutte d'indépendance.

BOUGHALI RENCONTRE À MASCATE LES MINISTRES OMANAIS DU TRANSPORT ET DE L'ÉNERGIE Renforcer les investissements communs

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a rencontré, hier à Mascate (Sultanat d'Oman), les ministres omanais du Transport, de la Communication et de la Technologie de l'information, Saeed Bin Hamoud Al Mawali, et de l'Énergie et des Minéraux, Salim Bin Nasser Al Aufi, a indiqué un communiqué de l'APN. Lors de sa rencontre avec le ministre omanais du Transport, de la Communication et de la Technologie de l'information, Boughali a passé en revue «l'état et les perspectives des secteurs des transports, de la communication et de la numérisation en Algérie», soulignant «l'attachement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à leur promotion et à leur développement». De son côté, Saeed Bin Hamoud Al Mawali a exprimé «sa volonté de tirer profit des expériences algériennes dans divers domaines, notamment dans le domaine de l'espace». Lors de sa rencontre avec le ministre omanais de l'Énergie et des Minéraux, Boughali a souligné «les grandes potentialités que recèlent les deux pays dans les domaines de l'énergie et des minéraux», lesquelles «permettent d'élargir les relations de coopération et de partenariat». A cet effet, le président de l'APN a appelé «à l'établissement de partenariats effectifs et à l'échange d'investissements, au mieux des intérêts des deux peuples frères».



Pour sa part, Salim Bin Nasser Al Aufi a cité «plusieurs domaines communs d'investissement dans les secteurs de l'énergie, des minéraux, des énergies renouvelables et de l'hydrogène», d'autant que l'Algérie compte parmi «les meilleures destinations d'investissement dans le monde».

HADJ 2024

Une mission médicale accompagnera les pèlerins

Le ministre de la Santé a annoncé, hier, à Alger, que la mission médicale qui accompagnera les hadjis aux Lieux Saints de l'Islam se compose de 122 membres dont des médecins, paramédicaux, pharmaciens et ambulanciers. Abdelhak Saïhi a souligné «la nécessité d'une bonne coordination pour une meilleure prise en charge des pèlerins». Lors de l'ouverture d'une journée de sensibilisation à l'Institut national pédagogique de formation paramédicale d'Hussein Dey au profit des membres de la mission, le ministre a annoncé que huit tonnes de médicaments et de fournitures médicales ont été affectées à la prise en charge des hadjis. De son côté, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a insisté sur le respect de la prise en charge des pèlerins et leur accompagnement psychologique sur place. «Il s'agit d'un devoir national», a-t-il lancé. Pour le ministre, la création d'une plateforme numérique et des mécanismes de gestion a pour but d'établir la liste des médicaments les plus utilisés et de faire face aux manques et pénuries en cas de rupture d'approvisionnement.

■ Samira Sidhoum

RAPATRIEMENT D'ALGÉRIENS DÉCÉDÉS À L'ÉTRANGER Les clarifications du ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires Étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a apporté hier des clarifications à caractère informationnel pour ce qui a trait au dossier du rapatriement des Algériens décédés à l'étranger. Après la publication de plusieurs articles de presse et la multiplication des sorties médiatiques et afin d'éviter tout amalgame laissé par certaines déclarations, il convient de rappeler que dans le cadre des efforts visant à prendre en charge les préoccupations des membres de la communauté nationale à l'étranger et conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a souligné que la prise en charge des frais de rapatriement vers l'Algérie des dépouilles des Algériens décédés à l'étranger est assurée par l'Etat algérien, en vertu des dispositions de l'article 72 de la loi de finances, au titre de l'année 2023. Cet article a amendé l'article 165 de la loi de finances complémentaire de 2021, qui limitait la prise en charge à la seule catégorie de «nécessiteux ou dont les familles justifient l'insuffisance de moyens de financement permettant la prise en charge de rapatriement». En effet, la mise en place de ce dispositif est en cours depuis 2023, date d'entrée en vigueur de la loi de finances 2023. Ainsi, les nationaux algériens résidents ou non résidents, y compris ceux en situation irrégulière, décédés hors du territoire national, sont concernés par la prise en charge des frais de rapatriement de leurs dépouilles indépendamment de leur situation financière. La prise en charge couvre les frais de transport terrestre dans le pays de décès, transport aérien vers l'Algérie ainsi que les frais des actes préalables (toilette mortuaire, mise en cercueil, éventuels frais administratifs et taxes).



La Météo du Mercredi 24 Avril 2024

Alger 19° ■ Annaba 19° ■ Constantine 14° ■ Oran 24° ■ Ouargla 26° ■ Tamarasset 37° ■ Tindouf 37° ■ Illizi 32°



Fadjr	4.27
Dohr	12.47
Assar	16.30
Maghreb	19.33
Ichaâ	20.59

CHANGE		
MONNAIE	ACHAT	VENTE
1 \$	134,37DA	134,39DA
1 €	143,43 DA	143,50 DA

ACHAT		VENTE	
1 \$	134,37DA	1 \$	134,39DA
1 €	143,43 DA	1 €	143,50 DA

SERVICE PUB

Tél: (023) 50 21 14 - 50 21 12 - 50 21 13

Fax: (023) 50 21 17 - 50 21 23